

SARRALTROFF



Echos Municipaux 2005

Le dessin de la page de garde est de Grégoire Weber, conseiller municipal de Sarraltroff.

Il a été réalisé en s'inspirant d'une photographie ancienne de 1901. Il s'agit d'une carte postale de l'époque sur laquelle est représenté Charles Grosse, frère de l'ancien maire de l'époque, invitant un membre de sa famille pour la première messe de l'abbé Eugène Rabot à Sarraltroff.

La bâtisse était située dans la rue de la Sarre, face à l'actuelle menuiserie Gassmann et a été transformée en épicerie et restaurant avant de brûler.

Album souvenir

*Bon anniversaire à
Mme Birkel pour ses 90 ans*



*Bon anniversaire à
Mme Marie-Thérèse Hartmann
pour ses 90 ans*



*René et Vèrène Koestler se
sont unis il y a cinquante ans.
Ils viennent de fêter leurs
noces d'or avec leur famille.*



Les vœux du maire

Nous vivons dans un monde qui, en quelques années a changé d'échelle. On mettait, il y a quelques décennies autant de temps pour aller de Sarrautroff à Metz à cheval qu'on en mettrait aujourd'hui pour aller à Pékin en avion...

Pour les moyens d'information, le changement est encore plus brutal. Le monde du travail et des échanges commerciaux, pas plus que celui des idées n'échappe à ces évolutions. Toute la planète est touchée : c'est un fait.

Notre faculté à s'adapter et à intégrer ces nouvelles données sera le signe de notre volonté à rester dans la course de l'avenir.

Que d'événements en 2005, allant des catastrophes naturelles en passant par les guerres et les attentats, le " non " à la Constitution Européenne, la guerre des banlieues, la crise de l'énergie et des matières premières... Nos sociétés sont fragiles.

A nous de bâtir le futur : le monde est reconstruction.

Bonne et heureuse année et bonne santé à tous.

Votre maire, Francis MATHIS.

Le mot du maire

La fin d'année, si elle correspond à celle des vœux, est également le moment où l'on dresse des bilans. C'est celui de l'année 2005 dont nous allons parler.

2005 a vu son lot de réalisations mais surtout c'est une année où se profilent des projets importants pour la commune.

Il convient de signaler toutefois que le contexte est devenu un peu plus défavorable du fait de l'agrandissement de l'Europe et des politiques de restriction budgétaire dont les effets commencent à se faire sentir. Les crédits européens sont plus rares et sont alloués aux pays nouvellement adhérents afin de leur permettre de rattraper leur retard. C'est le prix à payer pour obtenir une Europe plus forte. Les commentateurs politiques, les partis, ont largement commenté le NON à la Constitution européenne et il y a fort à parier que 2005 restera dans la mémoire collective à ce titre. L'avenir permettra de juger les conséquences de ce vote.

Cette introduction me permet de rappeler que nous avons perdu le bénéfice des subventions européennes pour les opérations de remembrement, non pas à cause de l'Europe, mais à cause du blocage dû au TGV. En effet, il paraissait inopportun d'effectuer le remembrement sans tenir compte du passage du TGV sur le ban communal et de recommencer dans quelques années une opération dont nous savons aujourd'hui qu'elle sera nécessaire d'ici peu de temps. Vous savez tous, comme cela avait déjà été rappelé l'an dernier, que le Conseil Général de la Moselle s'est proposé pour assurer un préfinancement des acquisitions foncières sur le tracé d'emprise du TGV. La convention entre le Département de la Moselle et Réseau Ferré de France (RFF) est signée et les opérations de remembrement vont donc reprendre dès janvier 2006. C'est une bonne nouvelle pour les agriculteurs.

Dans le domaine des grands équipements, les travaux de construction de la ligne Très Haute Tension (THT) 400.000 volts entre Vigy et Marlenheim vont également débuter. Les opérations d'arpentage ont commencé. L'enquête publique est achevée et le Bergholtz verra s'implanter le transformateur prévu à cheval sur les communes de Sarraltroff et de Hilbesheim.

La surface retenue est d'environ 8 hectares mais l'ensemble du site ne sera pas occupé totalement dans l'immédiat. Une pré-fouille a eu lieu par sondages sur le site par la DRAC et elle a montré des traces de poteaux témoignant d'une implantation humaine à la pré-histoire, plus précisément à la Protohistoire (époque de la Tène et du Halstatt final). L'installation de la ligne Vigy Marlenheim sera un grand chantier.

Parmi les opérations d'envergure figure **l'amélioration du réseau d'assainissement**. Ce dernier est devenu vétuste et ne répond plus aux normes de pollution plus contraignantes. Le cabinet d'études BEREST a achevé l'étude de faisabilité et nous disposons maintenant d'un outil nous permettant de prévoir l'évolution des travaux. Les différents réseaux d'assainissement du village se déverseront dans un point collecteur et les eaux usées seront pompées vers la station d'épuration de Sarrebourg-Hoff pour y être retraitées. Le projet est si coûteux qu'il ne sera pas possible de le réaliser en une seule fois et il faudra étaler les travaux sur plusieurs années. Il est certain que lorsqu'on creusera les tranchées pour y installer les nouveaux réseaux d'assainissement, il faudra prévoir dans la suite, des travaux adjacents de voirie et d'aménagement. C'est pourquoi, la première tranche concernerait la Rue de la Fontaine car c'est là et dans la Rue de la Sarre que les opérations seront les plus lourdes mais aussi les plus urgentes. C'est en 2006 qu'il est prévu de débiter ces travaux. Il ne va pas s'en dire que les taxes d'assainissement, stables jusqu'ici, devront subir une augmentation graduelle assez importante. Les travaux en question seront réalisés sous mandat par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

Parmi les travaux d'intérêt général figurent **la boucle Réseau Haut Débit de la Moselle (RHD 57) et l'installation de l'ADSL sur Sarraltroff**.

Ce sont deux projets différents. La boucle RHD 57, utilisant un réseau de fibres optiques, est installée par le Conseil Général de la Moselle et l'ADSL passant par la ligne téléphonique est destiné au particulier. **Le RHD 57** permettra aux industries, aux établissements scolaires, aux hôpitaux de travailler en très haut débit. Cet investissement considérable sera amorti

sur 25 à 30 ans par le Conseil Général de la Moselle. La fibre sera sous-louée, si l'on peut dire à des opérateurs privés. C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir pendant un certain temps la chaussée entaillée par une excavation et qu'un shelter a été installé à la sortie du village sur la RD 46 en direction de Hilbesheim. Ce shelter est un local installé par Alcatel. Il sert de brassage et il en est installé un tous les 50 km pour régénérer la fibre optique.

L'ADSL, un mirage ? L'an dernier sur la foi des promesses de France Télécom, nous avons annoncé la possibilité pour les Sarraltroffois de bénéficier de l'Internet par l'ADSL... Des problèmes administratifs, juridiques et techniques ont fait que cette promesse n'a pas été tenue par France Télécom. Nous n'en sommes pas responsables. Aux dernières nouvelles, cela serait possible à partir de juin 2006... Pour résumer, il y a un problème de puissance d'émission depuis de bâtiment France Télécom de Lixheim c'est pourquoi France Télécom a prévu l'installation d'un autre shelter presque en face de celui du Département pour le RHD 57. L'accord d'installation a été réceptionné par France Télécom en octobre 2005. Cette installation est prévue pour le 1er semestre 2006 à proximité du chemin du " Hundswenh " près de la Rue des Acacias (voir le titre ci-après " Réseau Haut Débit de la Moselle ").

Mais il y a également eu d'autres réalisations qui, elles, touchent votre quotidien de plus près.

Tout d'abord, **la réalisation de 11 parcelles à bâtir dans la Rue de la Forêt**. Toutes les parcelles sont acquises et les travaux de construction peuvent débuter. C'est une bonne nouvelle car comme vous le savez, en raison de la baisse des effectifs, l'Education nationale a fermé une classe dans le primaire. Nous disposons d'une belle école, toute neuve, et ce serait fort dommage de la voir moins occupée.

Un " Point Poste " à Sarraltroff. Qu'est ce que c'est ? L'agence postale de Sarraltroff a été fermée et la Poste, pour des problèmes de rentabilité ne pouvait plus la maintenir. Le Point Poste s'y substituera dès le début de l'année 2006 et sera assuré par Madame Danièle Dannenberger à l'Auberge du Lion d'Or. Cela permettra aux habitants de notre commune d'y

récupérer un colis, une lettre, d'être dépanné en argent ou d'acheter des timbres postaux... Voilà un service utile et pratique qui sera rétabli.

La piste cyclable du " Chemin des Fermières " entre Sarraltroff et Sarrebouurg-Hoff : le revêtement est posé, il s'agit d'un beau tracé, pittoresque, sur la rive gauche de la Sarre. A en juger par sa fréquentation, ce projet réalisé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg est amené à connaître un franc succès.

Le passage à niveau pour piétons N° 52 (PN 52) sur la voie ferrée à la sortie de Sarraltroff vers Oberstinzel : 947 passages à niveau publics piétons du domaine ferroviaire français sont appelés à disparaître progressivement à moyen terme ceci pour des raisons de sécurité. Celui de Sarraltroff situé près du garage Schreiber permettait de traverser la voie pour rejoindre l'écart de la Schneymühle, son hameau avec l'ancien " Moulin Hasslauer ". Les Sarraltroffois affectionnent particulièrement ce lieu enchanteur pour s'y promener. Il est certain qu'à l'horizon 2007, quand le TGV empruntera cette voie, l'endroit sera dangereux, particulièrement par temps froid ou neigeux car le son porte moins loin. L'enquête publique sur la fermeture du PN 52 est achevée. Le conseil municipal a marqué sa désapprobation en réclamant la

et à la fois de local pour les Sapeurs Pompiers. Avec le concours des ouvriers communaux, des bénévoles, des membres du corps de sapeurs pompiers, le projet a pris belle tournure : plus de confort, de rationalité, à la fois pour les ouvriers communaux et pour les soldats du feu qui disposent là d'un local moderne. L'aménagement intérieur est actuellement en cours.

D'autres travaux ont été réalisés : débroussaillage des chemins vicinaux et curage des fossés car nous n'avons pas oublié les inondations des années passées, notamment dans le quartier de la Rue du Breuil.

Enfin, le commune a prêté son concours au Conseil de Fabrique de l'Eglise pour le remplacement du chauffage de l'église paroissiale, lui aussi devenu très vétuste. Dans le domaine de la gestion forestière et environnementale, vous avez tous entendu parler des dégâts occasionnés par l'invasion des chenilles processionnaires, véritable fléau pour notre forêt. Une opération d'épandage du Bacille de Thuringe par hélicoptère a eu lieu sur la forêt. Cette opération a coûté la somme de 2793,00 €.

LES FINANCEMENTS :

L'argent est nécessaire car il permet la réalisation des projets. Il faut faire le choix entre nos ambitions et nos possibilités. Les financements diminuent

pompiers les élus et tous les bénévoles qui ont contribué à beaucoup de réalisations.

La solidarité à Sarraltroff est réelle.

Enfin, en cette fin d'année 2005, **la location de chasse communale** a été réattribuée, par la signature d'une convention de gré à gré, aux anciens locataires des deux lots avec cependant une nouveauté : le lot N° 1, loué à la Société de Chasse du Sarreck, est devenu un lot intercommunal. En effet, la ville de Sarrebouurg disposait d'un lot trop petit à Hoff et nous a sollicité pour créer un lot intercommunal en y intégrant la Forêt de Sarrebouurg, jouxtant la Forêt du Sarrewald sur Sarraltroff. La forêt de Sarrebouurg située sur les hauteurs du quartier de Hoff est donc maintenant partie intégrante du lot N° 1 de Sarraltroff. Le lot N° 2, comprenant la forêt du Weiherwald, reste inchangé en surface. Ce second lot est reloué à l'Association de Chasse Les Renards. La commune, pour ce nouveau bail 2006-2015, sera obligée de prendre en compte la volonté des propriétaires de terrains qui n'ont pas souhaité, en majorité, céder le revenu de la location de la chasse à la commune. Ce revenu annuel sera donc réparti par lots, entre les propriétaires fonciers. C'est donc une perte d'argent par rapport au passé que nous devons assumer.

Enfin, au niveau intercommunal, la Communauté de Commune progresse car il faut aussi penser à l'avenir économique. Le Pays permettra de fédérer les projets qui dépassent le cadre de l'intercommunalité. Cette intercommunalité, à laquelle nous participons, se développe plus vite que prévu... La piste cyclable en est un élément : on pourra d'ici quelques années se rendre à vélo de Réchicourt à Sarre-Union en passant par Sarraltroff.

Tous ces projets nécessitent du temps et de l'énergie. Je remercie particulièrement les membres du conseil municipal pour leur participation et leur action en faveur du village. Je voudrais rappeler aussi le souvenir de Gérard Masson, notre Adjudant Chef honoraire des sapeurs pompiers disparu cette année et que nous regrettons. Mais je voudrais également remercier pour son action efficace et son dévouement, le Chef de Corps René Roth qui a mis fin cette année à ses fonctions à la tête des sapeurs pompiers.

A vous tous je souhaite une bonne et heureuse Année 2006.

Votre maire, Francis Mathis.



Entrepôt communal et local des sapeurs-pompiers.

création d'un sentier de substitution vers le Pont situé plus loin ou la mise en place de signaux lumineux et sonores à l'approche d'un train. Ces demandes ont été validées par le Commissaire Enquêteur. Nous verrons...

Durant cette année vous avez vu à cet endroit le bâtiment qui servira à la fois **d'entrepôt et d'atelier communal**

mais nous avons pu malgré tout bénéficier de subventions intéressantes pour le chauffage de l'église, l'atelier communal, par le Ministère de l'Intérieur. Le Conseil Général nous a également bien soutenu.

Cela dit, la gestion doit être la meilleure possible et je remercie particulièrement les employés communaux, les sapeurs

Etat civil 2005

(Arrêté au 22 décembre 2005)



Naissances

DOUTERLINGNE Manon Martine
Aline
le 7 février 2005 à Sarrebourg

REGUENA - - MAUROU Laurine
le 3 mars 2005 à Sarrebourg

LEGRIX Julie
le 26 mars 2005 à Saverne

DI MARTINO Caroline
Marie-Dominique
le 12 avril 2005 à Sarrebourg

MORITZ Clara Marie Aurélie
le 28 juin 2005 à Saverne

FETTER Axelle Erine
le 31 juillet 2005 à Saverne

OLIVIER Pierre-Alexandre
le 20 décembre 2005 à Sarrebourg

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*



Mariage

Philippe WEBER et
Marie Aurélie SCHAEFFER
le 25 juin 2005

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



Décès

GASSMANN Auguste
le 14 janvier 2005

HELVIG Marcel Joseph Clément
le 1er février 2005

THIRY Arthur Joseph
le 20 février 2005

BERNIER Gaston
le 27 février 2005

BLETTNER Gaston Nicolas
le 14 mars 2005

SCHNITZLER – HAFFNER Marie-
Louise
le 9 avril 2005

MASSON Gérard
le 22 août 2005

*Nos sincères condoléances aux
familles*

Hommage



Monsieur Marcel HELVIG

Le 1er février 2005 décédait Marcel Helvig, entrepreneur en peinture à Sarraltroff. Il était veuf d'Alice Roos, décédée accidentellement le 22 janvier 1973 avec qui il eut 3 enfants.

Homme affable et jovial, il avait été élu conseiller municipal en 1971 quand Marcel Gassmann était maire.

Nos sincères condoléances à la famille.



Monsieur Gérard MASSON

Gérard Masson, retraité de la SNCF était Sapeur Pompier de Sarraltroff. Adjudant Chef honoraire, membre de beaucoup d'associations, il laissera le souvenir d'un homme engagé, courtois et affable.

Nos sincères condoléances à la famille.

Budget de la commune

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2004 - COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - BUDGET PRIMITIF 2005
Section de fonctionnement - **DÉPENSES**

CHAPITRES M 14	B.P. 2004 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2004 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2005 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Dépenses	486 595,00	187 854,59	474 885,00
60 - Achat et variation des stocks	26 770,00	17 716,33	28 600,00
61 - Services extérieurs	20 800,00	18 926,14	24 000,00
62 - Autres services extérieurs	15 750,00	9 726,49	13 850,00
63 - Impôts Taxes	3 985,00	3 576,58	4 100,00
64 - Charges de personnel - 012 -	94 820,00	85 880,30	94 250,00
65 - Autres charges courantes	39 600,00	39 599,77	40 850,00
66 - Charges financières	12 450,00	12 274,18	8 550,00
67 - Charges exceptionnelles	80 180,00	154,80	30 200,00
023 - Virement Sect° d'investis.	192 240,00	-----	230 485,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2004 - COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - BUDGET PRIMITIF 2005
Section de fonctionnement - **RECETTES**

CHAPITRES M 14	B.P. 2004 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2004 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2005 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Recettes	486 595,00	346 712,36	474 885,00
70 - Produits Domaine et Ventes	15 150,00	12 944,41	13 100,00
73 - Impôts et Taxes	131 480,00	131 208,48	131 800,00
74 - Dotations Subventions Partic.	140 802,00	132 792,34	133 000,00
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	55 000,00	55 390,69	105 300,00
013 - Remb. sur salaire CEC	18 900,00	14 221,58	1 000,00
76 - Produits financiers divers	5,00	4,86	30,00
77 - Cession d'immob. Vente Terr	80 150,00	150,00	30 150,00
79 - Transfert de charges (assur)	0,00	0,00	0,00
002 - Excedent de Fonct° reporté	45 108,00	-----	60 505,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
DÉTAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2005

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSE PREVUE		RECETTE PREVUE		Part à la charge de la commune
OPERATIONS D'EQUIPEMENT					
Achat de Terrains nus	2111	12 000,00 €	/	0,00 €	12 000,00 €
Viabilisation de terrains nus	2111		/		0,00 €
Matériel Salle des Fêtes et Divers	2184-005	4 000,00 €	/	0,00 €	4 000,00 €
Nouveau Cimetière	21316-026	32 265,00 €	/	0,00 €	32 265,00 €
Chauffage Eglise	21318-006	48 500,00 €	C. Fabriqu	20 000,00 €	28 500,00 €
Atelier Municipal	2313-029	104 000,00 €	SDIS 57	12 000,00 €	92 000,00 €
Eclairage Public	21534-012	9 000,00 €	/	0,00 €	9 000,00 €
Viabilité de la RUE DE LA FORET	21534-031	43 300,00 €	Riverains	43 000,00 €	300,00 €
Raccord eau Schneymuhle	21538-019	15 000,00 €	Riverains	7 500,00 €	7 500,00 €
Voirie + Trottoirs Diverses Rues	2151-024	64 700,00 €	D 57	18 000,00 €	46 700,00 €
Création de Fossés	2315	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (solde)	2313	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS FINANCIERES					
OFI - Remboursement capitaux d'emprunts	1641	43 000,00 €	/	0,00 €	/
OFI - Déficit d'investissement antérieur	001	150 450,00 €	/	0,00 €	/
OFI - Encaissement du FC TVA	/	/	10222	29 000,00 €	/
OFI - Encaissement de la T L E	/	/	10223	4 000,00 €	/
OFI - Affectation du résultat 2004 excéd. fonct capit	/	/	1068	150 450,00 €	/
OFI - Vir. de la section de fonctionnement	/	/	021	230 485,00 €	/
OFI Différences sur cession de terrains			192	11 345,00 €	/
OFI Autres Terrains			2118	435,00 €	
OFI Terrains viabilisés VENTES			2111	0,00 €	/
OFI EMPRUNTS A SIGNER	164	0,00 €	/	0,00 €	/
TOTAUX	/	526 215,00 €	/	526 215,00 €	0,00 €

Opérations d'Equipement	Dép.	332 765,00 €	Rec.	100 500,00 €
Opérations Financières	Dép.	193 450,00 €	Rec.	425 715,00 €
TOTAL	Dép.	526 215,00 €	Rec.	526 215,00 €

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 474 885,00 € ----> 3 115 041,40 Francs
 RECETTES = 474 885,00 € ----> 3 115 041,40 Francs

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES = 526 215,00 € ----> 3 451 744,13 Francs
 RECETTES = 526 215,00 € ----> 3 451 744,13 Francs

LA COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE SÉLECTIVE : ON PROGRESSE !

Quel avenir pour notre planète ?

Une question large, posée mille fois au cours des dernières décennies.

Certes, personne n'a la science infuse, mais nous pouvons nous laisser aller à quelques hypothèses afin de tenter de sonder un peu plus le problème.

Les années 60 ont vu apparaître la consommation de masse et le début de la pollution telle qu'on la connaît aujourd'hui. A cette époque, rien ne semble arrêter la frénésie des consommateurs, et c'est bien naturel !

Télévision, réfrigérateur, tourne disque, voiture... autant de produits peu connus ou totalement méconnus déferlaient sur le marché français provoquant l'envie des consommateurs.

Depuis, les ménages vivent dans cet univers de la consommation qui est devenu un réflexe.

OÙ EST LE PROBLÈME ? ? ?

Cette consommation entraîne elle-

même une consommation : celle des ressources naturelles, celle de la nature tout bonnement.

Aujourd'hui, ce sont quelques 400 kg de déchets par an et par habitant en moyenne qui sont produits !

Ce rythme infernal imposé à la planète commence à l'étouffer. Elle même " recycle " ses déchets. Feuilles mortes, branchages et autres déchets verts sont l'exemple de ce qu'elle peut éliminer. Or, nos déchets, elle ne peut les traiter ! A nous de nous débrouiller !

La collecte sélective est installée dans notre Communauté de Communes depuis maintenant 5 années.

Elle représente un moyen SIMPLE et EFFICACE pour chaque habitant de participer " au grand chantier du recyclage des emballages " et ainsi, de faire un petit effort individuel pour soulager la planète de ses maux.

Le tri est une application locale et concrète de ce que chaque habitant peut réaliser à son niveau, et c'est déjà

beaucoup !

Cela est dit dans le titre, le tri progresse. Aujourd'hui, ce sont quelques 54 millions de français qui y ont accès !

Afin de préserver notre environnement et de garantir cet AVENIR à notre planète, continuons le tri !

Pour cela, il est important d'éviter les erreurs qui coûtent cher ! Reportez-vous toujours à votre guide ou votre calendrier du tri où les explications sont fournies !

Par exemple, pour le tri dans les bacs ou conteneurs jaunes, pas de pots de yaourts ni de crèmes, pas de barquettes polystyrène ni de boîtes d'œufs. Pour le plastique, mettez uniquement les bouteilles (sauf d'huile) : là au moins, pas d'erreurs possibles !

N'oubliez pas qu'en cas de doutes, on dépose l'emballage à la poubelle !

Merci bien, la nature s'en souviendra...

Votre Communauté de Communes.

LA LIAISON CYCLABLE HOFF-SARRALTROFF

UN ENGAGEMENT EN DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET UNE INVITATION A CIRCULER DIFFÉREMENT

Le premier itinéraire cyclable d'intérêt communautaire réalisé par la Communauté de Communes, achevé fin novembre 2005, permet désormais de longer la SARRE en utilisant l'emprise d'un chemin rural sur environ 2.700 mètres linéaires.

Ce projet, d'un coût d'environ 300.000 € T.T.C. (y compris la maîtrise d'œuvre et la signalétique) s'inscrit dans le cadre des prescriptions départementales et préserve une largeur non revêtue, en tant qu'itinéraire de randonnée pédestre. Un procédé innovant a été mis en œuvre dans le cadre cette opération, qui a consisté en un traitement au ciment routier lors de la réalisation du corps de chaussée, ce qui assure une meilleure homogénéité de la structure et allonge la durée de vie de la piste.



Le projet a bénéficié d'une subvention de 35 % de la part du Conseil Général de la MOSELLE et s'insère particulièrement bien dans le paysage.

Le programme de réalisation d'itinéraires cyclables conduira à créer de nou-

velles liaisons en 2006 et 2007, dans l'objectif d'optimiser les relations avec les communes - membres de l'Agglomération de SARREBOURG, ainsi qu'avec les communautés de communes voisines.

L'ENTRETIEN PÉRENNE DE LA SARRE DOMANIALE

LA POURSUITE D'UNE DEMARCHE GLOBALE DE PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

En partenariat avec les communes riveraines de la SARRE mosellane, la Communauté de Communes de

l'Agglomération de SARREBOURG a réalisé entre 1997 et 2003 plusieurs tranches de restauration qui ont porté sur 50 kilomètres du lit mineur de la rivière.

Une intervention lourde de réhabilitation de berge a été réalisée en 2004/2005 à IMLING opération

jugée exemplaire par les partenaires du projet.

Il s'agit désormais d'assurer l'entretien pérenne (ou durable) du milieu, au moyen d'une convention triennale passée avec l'Agence de l'Eau: ainsi, le bénéfice des différentes tranches de restauration passée sera préservé.

LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

UN MOYEN DE RETABLIR L'ÉQUILIBRE DANS LE FINANCEMENT DU SERVICE

Conformément à la Loi du 13 juillet 1992, qui l'a rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, le Conseil de Communauté a décidé en octobre

2005 de mettre en place la redevance spéciale : celle-ci concerne les déchets produits par les commerçants, artisans, institutions, ainsi que par les services municipaux. Sa mise en place, échelonnée entre mars 2006 et janvier 2007, permettra de mieux répartir le coût d'élimination

des déchets entre les ménages (qui ont connu une hausse sensible de la taxe d'enlèvement ces cinq dernières années) et les professionnels. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la réduction de la production des déchets et de l'amélioration du tri et du cadre de vie.

UNE ÉTUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Ville de SARREBOURG possède à ce jour trois aires dédiées au séjour de populations sédentarisées. Le Schéma Départemental prévoit parallèlement que les communes de plus de 4.500 habitants ont à assurer (seules ou à travers leur intercommunalité) des aires dédiées à l'accueil temporaire des populations voyageuses.

Ainsi, pour le territoire de l'Agglomération de SARREBOURG, ce sont 50 places qui devront être réalisées d'ici février 2008. C'est dans cette perspective qu'une étude de faisabilité vient d'être lancée par la Communauté de Communes, qui est censée identifier le (les) site(s), les conditions d'aménagement et de gestion, ainsi que le financement de l'in-

vestissement et du fonctionnement.

Les conclusions de l'étude seront connues d'ici la fin de l'hiver 2005/2006.

Une fois l'aire mise en service, il sera possible de contraindre les éventuels occupants indésirables de terrains publics ou privés de quitter ceux - ci sans délai et de rejoindre cette aire.

Distinction



Le 11 novembre 2005, la médaille de la jeunesse et des sports a été attribuée à monsieur TERMINAUX PHILIPPE, ouvrier d'état au 1^{er} régiment d'infanterie de Sarrebourg, par le chef de corps, le Colonel AUBRY, et en présence des autorités du canton de Sarrebourg. Cette médaille symbolise sa longue carrière sportive en tant qu'athlète et dirigeant dans le domaine du tennis de table, du badminton, ainsi que du tennis, au niveau du championnat de France.

Chasseur d'images



On ne le voit jamais dans le bulletin, pourtant il est à l'affût de tout ce qui se passe à Sarraltroff.

Rien ne lui échappe. Il arpente les rues du village, guettant le moindre signe d'un événement ou d'une cérémonie...

La majorité des photos qui figurent dans ce bulletin sont l'œuvre d'Antoine Oswald.

Merci à lui pour tous ces beaux clichés.

Informations pratiques



Collecte d'objets encombrants - commune de Sarraltroff

La collecte des objets encombrants pour la commune de Sarraltroff pour l'année 2006 aura lieu les :

24 avril
et
24 octobre
2006

Collectes ordures ménagères avancées :

La collecte des ordures ménagères du vendredi 14 avril est avancée au jeudi 13 avril.

La collecte des ordures ménagères du vendredi 14 juillet est avancée au jeudi 13 juillet.

La collecte du tri sélectif du vendredi 14 juillet est avancée au jeudi 13 juillet.

ATELIER COMMUNAL

Un nouveau bâtiment a été construit à la sortie de Sarraltroff. Il abritera l'atelier et le matériel nécessaire à l'entretien de la commune (outillages, tracteur...). En même temps, il accueillera le nouveau local des sapeurs-pompiers avec un garage pour le véhicule d'intervention, une salle de formation et des vestiaires notamment. Le gros œuvre est achevé et l'équipement intérieur est en cours de réalisation. Cet équipement utile a été l'œuvre des ouvriers communaux, de bénévoles, des membres du corps des sapeurs-pompiers. Nous avons bénéficié de quelques subventions de la part du Département, du Service Départemental d'incendie et du Ministère de l'Intérieur.



L'atelier communal en cours de construction (achevé à l'heure actuelle - voir le "mot du maire")

L'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement vont représenter des dépenses d'importance pour la commune. Voyons dans quel contexte.

1- Ces travaux nous sont dictés par la réglementation :

le décret N°94-469 du 3 juin 1994 dit que " les communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans le périmètre d'une agglomération produisant une charge brute de pollution organique inférieure à 120 Kg / jour et rejetant leurs eaux dans les eaux douces (...) doivent mettre en place pour la partie de leur territoire incluse dans le périmètre de l'agglomération, un traitement des eaux usées avant le 31 décembre 2005. Ce traitement doit permettre de respecter les objectifs de qualité applicables aux eaux réparatrices ".

2- Les modalités :

le réseau d'assainissement de la commune est entièrement de type unitaire. Il comprend 13 points de rejet dans le milieu récepteur. En raison de la proximité de la voie ferrée au sud de Sarraltroff, 6 passages busés du réseau d'assainissement ont été mis en place. Les conduites sont en béton et en PVC et leur diamètre varie de 200 mm à 1000 mm. Le réseau d'assainissement a été réalisé en plusieurs tranches successives au fur et à mesure des extensions de l'urbanisation. Le réseau comporte deux surverses : au niveau du regard 86 dans la Rue du Réservoir et au niveau du regard 212

sur la rue principale. Le rejet des effluents se fait soit directement soit dans la Sarre soit dans le ruisseau Lachgraben qui est un affluent de la Sarre. D'après les questionnaires distribués aux particuliers dans le cadre de la présente étude diagnostique, 90 % des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement et 86 % des maisons disposent d'une fosse septique avant raccordement. Quel que soit le scénario qui sera retenu pour l'épuration des eaux usées, la déconnexion des fosses septiques devra être réalisée.

3- Le scénario retenu

pour la mise aux normes de l'assainissement est le raccordement des effluents de Sarraltroff sur la station d'épuration de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg qui traite déjà les effluents des communes de Buhl, Imling, Réding et Sarrebourg. La station d'épuration est implantée au nord de Sarrebourg, en bordure de la Sarre, à environ 2,7 km de Sarraltroff.

Dans le cadre de ce scénario, pour amener les effluents sur Sarrebourg, il est nécessaire de poser une conduite intercommunale depuis le point de convergence de l'ensemble des effluents de Sarraltroff jusqu'à la station d'épuration de Sarrebourg. Nous avons privilégié le rassemblement des effluents en un seul point pour minimiser le nombre des postes de refoulement à installer et ainsi éviter les pompes en cascades ou en parallèle sur une même conduite de refoulement (induisant une gestion compliquée des pompes). Après

visite sur le terrain, le tracé proposé suit la voie de chemin de fer jusqu'à la station d'épuration de Sarrebourg. Le réseau devra franchir la voie ferrée, 3 fossés et le cours d'eau de la Bièvre. Vu la topographie des lieux (sens opposé au cours d'eau donc " en montée "), une station de refoulement (d'un débit de 10 litres/s) sera nécessaire en aval de la commune. Il est proposé d'implanter ce poste de refoulement dans le bas de la Rue de la Sarre.

Il faudra également prévoir la pose de 2700 mètres de conduite de refoulement (100 mm de diamètre). Le diamètre de 100 mm permet d'avoir une vitesse de l'ordre de 1,27 mètre/s dans la conduite pour un débit de 10 l/s, ce qui est convenable.

Un calcul des temps de séjour par temps sec (en faisant l'hypothèse de la répartition suivante du volume journalier d'effluent : 20 % la nuit et 80 % le jour soit 52 m³ la nuit sur 8 heures et 208 m³ le jour sur 16 heures) a permis de montrer que le temps de séjour moyen sera de l'ordre de 3 heures 20 la nuit et de 1 heure 30 le jour ce qui ne nécessitera pas, à priori, de traitement pour lutter contre la septicité de l'effluent. Ce type de traitement est généralement préconisé pour des temps de séjour supérieurs à 4 heures.

4- Le chiffrage de ce scénario tient compte des travaux suivants : (estimations)

la pose d'un poste de refoulement de débit 10 l/s
y compris le raccordement électrique pour alimenter la pompe 50.000 €

la pose d'une conduite en fonte (diamètre 100mm)
y compris le franchissement des 3 fossés 378.000 €

le passage sous la voie ferrée à l'aide d'un forage 30.000 €

le passage sous la Bièvre à l'aide d'un siphon 25.000 €

Au total ce scénario coûtera donc, pour l'installation de la conduite intercommunale, 483.000 €. Le branchement sur la station d'épuration étant gratuit. Le coût total des travaux est estimé à 2.043.360 €.

Dans le cadre de ce scénario, le coût des travaux et le montant à amortir pourraient se résumer ainsi :

	SOMMES HT
Coût total des travaux	2 043 360,00 €
Subventions Agence de l'Eau et Département	1 430 352,00 €
Solde pour la Commune	613 008,00 €
Apport de la Commune	- €
Emprunt	613 008,00 €
Remboursement Trimestriel	11 661,00 €
Remboursement Annuel 46 646,00 €	
Augmentation du prix de l'Assainissement (€/m ³)	1,17 €

(Projections faites à partir de l'étude de faisabilité du cabinet BEREST et susceptibles de modifications ultérieures : nous savons d'ores et déjà que certaines subventions de l'Agence de l'Eau seront revues à la baisse ou différées ce qui risque d'alourdir la charge financière de la commune).

LA BOUCLE DU RESEAU HAUT DEBIT DE LA MOSELLE OU " R H D 57 "

Le réseau haut débit est une infrastructure de télécommunication à haut débit qui utilise un réseau en fibres optiques et qui d'ici fin 2006 sera long d'environ 1100 km pour un coût de 63 millions d'€uros. Ce chantier énorme a été réalisé par



deux sociétés : Vinci et Alcatel. 360 communes sont traversées par la boucle, 14 points fédérateurs ont été posés (dont le Shelter de Sarraltroff situé en haut de la Rue de Hilbesheim) et 305 points de connexion. Ces points fédérateurs sont destinés à redonner de l'énergie au circuit. Le tracé emprunte 80 % des routes départementales, 12 % des routes nationales et 8 % des routes communales d'où ces tranchées dans la voirie que vous avez aperçues à Sarraltroff.

Pour résumer, le Département de la Moselle (Conseil Général) a mis en place une boucle en fibre optique et ce réseau sera emprunté par des opérateurs (moyennant redevance évidemment).

Une société qui s'appelle Moselle Telecom et qui regroupe différents partenaires versera une redevance de 26,5 millions d'€uros à la collectivité sous l'égide de LD COLLECTIVITES, une filiale de NEUF CEGETEL.

Ce réseau sera raccordé à 58 zones d'activité économique prioritaire, ainsi qu'à 95 collèges publics. C'est donc un outil de modernité. Les particuliers pourront aussi en profiter, mais plus tard, comme l'ADSL.

Des services divers pourront être proposés comme, par exemple, la télésurveillance des personnes âgées à domicile...

INTERNET PAR ADSL A SARRALTROFF

Nous reproduisons ci après la lettre reçue de France Telecom à ce propos. Par courrier en date du 27 octobre 2005, nous avons alerté France Telecom du retard pris par rapport à

leur engagement d'installer un shelter à Sarraltroff pour l'ADSL en fin d'année 2005...

Voici la réponse qui vient de nous parvenir.

VOIR PAGE SUIVANTE LE COURRIER DE FRANCE TELECOM DU 8 DECEMBRE 2005



france telecom

Direction Régionale de Lorraine

Votre interlocuteur : Stéphanie Paillard
Téléphone : 03 83 53 80 16
Télécopie : 03 83 90 36 50

Francis MATHIS
Maire
Mairie de SARRALTROFF
7 rue de l'Eglise
57400 SARRALTROFF

stephanie.paillard@francetelecom.com

Référence : FT/DRLOR/DCRE/E580/05/SP

Nancy, le 8 décembre 2005

Monsieur le Maire,

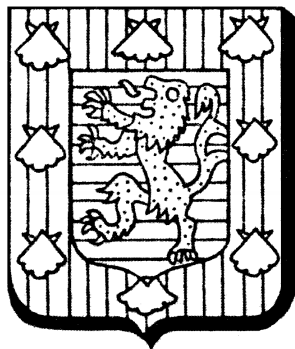
Par un courrier en date du 27 octobre 2005, vous avez souhaité connaître l'état d'avancement concernant l'implantation d'un Noeud de Raccordement d'Abonnés Haut Débit sur Sarraltroff.

Le traitement du dossier est déjà bien avancé (étude technique effectuée, autorisation DDE accordée, accord terrain validé) et le projet est inscrit dans nos priorités pour l'année 2006. Un grand nombre de coupures de nos fibres optiques déclenchées par les entreprises sous-traitantes, intervenant pour la réalisation du backbone haut débit du Conseil Général de la Moselle nous ont conduit à reporter certaines programmations prévues initialement pour la fin de l'année. La situation s'est assainie depuis grâce à l'intervention du Conseil Général. L'ouverture du service sur votre commune est désormais programmée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2006.

Soyez persuadé que nous déployons tous nos efforts pour apporter à chacun le haut débit dont il a besoin.

Conscient de l'enjeu que représente l'accès au haut débit pour votre commune, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moulin
Directeur Régional



L'agenda des manifestations

Période septembre 2005 - septembre 2006

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
25 septembre 2005	Fête Patronale	Sports Réunis
7 octobre 2005	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
14 octobre 2005	Soirée LOTO à HOFF	Amicale des Sapeurs Pompiers
22 octobre 2005	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
13 novembre 2005	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
18 novembre 2005	Assemblée Générale	Arboriculteurs
3 décembre 2005	Repas de la Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers
6 décembre 2005	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
16 décembre 2005	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
18 décembre 2005	Repas de Fin d'Année	Club de l'Amitié
6 janvier 2006	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
14 janvier 2006	Assemblée Générale	Donneurs de Sang Bénévoles
20 janvier 2006	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
27 janvier 2006	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
17 février 2006	Assemblée Générale	Souvenir Français
5 mars 2006	Après Midi Thé Dansant	UNC Anciens Combattants
17 mars 2006	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
25 mars 2006	Soirée LOTO à HOFF	Amicale des Sapeurs Pompiers
2 avril 2006	Repas du 3e Age	Commune
23 avril 2006	Marche Populaire	Gymnastique Volontaire
29 avril 2006	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
7 mai 2006	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
27 mai 2006	Pizza Flamm à Domicile - Fête des Mères	Sports Réunis
28 mai 2006	Communions	Paroisse
16 juin 2006	Collecte de Sang GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
18 juin 2006	Fête Dieu	Paroisse
15 juillet 2006	Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
23 juillet 2006	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
24 septembre 2006	Fête Patronale	Sports Réunis

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillinger JM, Poirot B, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Schnitzler L, Friang M, Jacob P, Dresch N, Mazerand AM,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- La vente des Brioches de l'Amitié 2004 a rapporté cette année la somme de 750,62 €.
- La sortie du conseil municipal est organisée cette année le samedi 27 novembre prochain. Cette sortie se déroulera au Centre de Secours de Saint Avold où sont prévues = la présentation du centre de secours (moyens techniques et opérationnels) et la visite du CTA (centre réceptionnant les appels au 18 émis de notre secteur). En soirée, un repas est prévu au Restaurant LE LION D'OR. Seront conviés à ce repas, Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg : Bertin DESTIN et son épouse.
- D'importants travaux de réparation sur la canalisation d'assainissement dans la partie haute de la rue de la Fontaine ont été réalisés dernièrement. Une fuite avait été décelée dans ce secteur et plusieurs mètres de canalisation y ont été remplacés.
- Dans le cadre de l'étude de faisabilité de mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune (réalisée par BEREST), une réunion de travail avec tous les intervenants est programmée à la fin du mois de décembre prochain. La liste des travaux à réaliser (assainissement) sera transmise à la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise qui pourra les réaliser sous mandat (cf. assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre en 2005-2006).
- Des travaux de curage de fossés ont été réalisés, avant la période hivernale, dans le quartier du Breuil et le long du chemin de Dolving.
- Des lampes d'éclairage public ont été remplacées dans la Rue des Vergers ainsi qu'au niveau du passage-piéton de la Poste, rue de Fénétrange.
- Le maire revient ensuite sur le point " DIVERS D " de la réunion du 4 octobre dernier mentionnant la présence de " bactéries " dans une analyse d'eau potable sur une commune membre et alimentée par le réseau du Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Monsieur SCHNITZLER, 2e Adjoint et membre du comité du Syndicat des Eaux, précise que la procédure de collecte de l'échantillon d'eau n'était pas conforme à la méthode prescrite.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Rapport annuel 2003

2. Achat de terrains 1

3. Achat de terrains 2

DIVERS :

- Piste cyclable vers Sarrebourg-Hoff
- Situation des Ecoles
- Mise en place de l'Internet Haut Débit – ADSL sur SARRALTROFF
- Viabilité dans la Rue de la Forêt

1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Rapport annuel 2003

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité pour l'année 2003 préparé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il précise que, conformément à l'article L

5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une transmission à chaque membre du conseil municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le rapport d'activité 2003 présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

2. Achats de terrains 1

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. La liste des parcelles en question figure ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES :

Mr Constant SIMON (décédé) – Mme SIMON née Marthe RUSSEK (décédée) - 57185 CLOUANGE

Représentés par leurs ayant droit héritiers

LISTE DES PARCELLES

1/	Section A	N° 107	Lieu-dit	LANGEMATH
	Superficie :	19 ares 90 ca		
2/	Section C	N° 514	Lieu-dit	RODENACKER
	Superficie :	12 ares 45 ca		
3/	Section C	N° 526	Lieu-dit	RODENACKER
	Superficie :	5 ares 90 ca		
4/	Section D	N° 152	Lieu-dit	LANGEMESS
	Superficie :	25 ares 61 ca		
5/	Section 7	N° 30	Lieu-dit	TRAPPEN
	Superficie :	13 ares 75 ca		
6/	Section 14	N° 41	Lieu-dit	KREUZMANNBERG
	Superficie :	9 ares 74 ca		
7/	Section 14	N° 57	Lieu-dit	KREUZMANNBERG
	Superficie :	12 ares 43 ca		
8/	Section 15	N° 49	Lieu-dit	BREITMATT
	Superficie :	8 ares 37 ca		
9/	Section 16	N° 10	Lieu-dit	COTES DU MESSE
	Superficie :	9 ares 53 ca		

SOIT UN TOTAL DE 1 HECTARE 17 ARES 68 CA

(soit 117,68 ares)

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de ces parcelles au prix de 23,00 euros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 117,68 ares = 2.706,64 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Achats de terrains 2

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. La liste des parcelles en question figure ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES :

Mr ENGEL Dominique (décédé) – Mme FRIANG-ENGEL Louise (décédée) - 57400 SARRALTROFF

Représentés par leurs fils = Mr ENGEL Robert et Mr ENGEL Michel

LISTE DES PARCELLES

1/	Section A	N° 20	Lieu-dit	ELSENATH
	Superficie :	19 ares 05 ca		

SOIT UN TOTAL DE 19 ARES 05 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 euros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 19,05 ares = 438,15 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de

la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Piste cyclable vers Sarrebourg-Hoff

Le maire, après que certains conseillers municipaux se soient interrogés sur ce sujet, précise qu'une étude est actuellement en cours pour prévoir l'installation d'une piste cyclable entre Sarraltroff et Sarrebourg Hoff, située plus précisément sur le chemin longeant la Sarre entre les deux communes. Les résultats et décisions sur ce projet nous seront communiqués ultérieurement.

b. Situation des Ecoles

Le maire fait part du problème de la baisse des effectifs actuellement dans les écoles de Sarraltroff, plus précisément dans les classes de maternelle, dans lesquelles le nombre d'élèves diminue fortement depuis deux ou trois années. Il ajoute que sur l'année civile 2004 nous ne recensons que deux naissances sur la commune (en comparaison de 6 à 8 naissances les années précédentes...). Le maire ajoute qu'il rencontrera prochainement Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Sarrebourg dont nous dépendons afin de connaître ses positions sur ce problème. Il précise également que le secteur de Sarrebourg-Ouest auquel est rattaché Sarraltroff, ne bénéficie que de 15 instituteurs remplaçants : la priorité, en cas de remplacement, sera donc accordée aux petites classes ou regroupement de classes de commune où n'est présent qu'un seul instituteur. De plus l'inspection étudie la mise en place de " Communautés d'Ecoles " regroupant les élèves de plusieurs communes dans une seule école afin de limiter l'existence des classes peu nombreuses. Ce système favorisera bien sûr, à terme la fermeture de classes dans plusieurs communes voisines de Sarraltroff...

c. Mise en place de l'Internet Haut Débit – ADSL sur SARRALTROFF

Le maire précise que France Télécom effectuera le 7 décembre 2004 la mise en place de l'ADSL sur le poste téléphonique de LIXHEIM dont nous dépendons (toutes les lignes téléphoniques de Sarraltroff sont raccordées à LIXHEIM). Il précise que cette technologie ne couvre qu'un rayon de 5 à 6 Km. Sarraltroff est situé à 8 Km de LIXHEIM et ne pourra donc pas bénéficier de cette installation à cette date. Le maire précise qu'il a contacté le responsable chargé de l'ADSL à France Télécom à Nancy, afin de connaître les solutions qu'il propose pour l'installation rapide d'une connexion INTERNET en haut débit sur notre commune. Suivant les réponses à nos demandes, le conseil municipal prendra prochainement une motion sur ce sujet.

d. Viabilité dans la Rue de la Forêt

Le maire rappelle le projet d'implantation de 9 parcelles à construire dans la Rue de la Forêt (voir CRCM précédents). Il précise et chiffre les travaux qui seront effectués par la commune, informe les membres du conseil qu'une convention sera signée entre les intervenants (agence immobilière, vendeurs des terrains, notaire, commune et acheteurs des parcelles). Ces travaux ne seront pas soumis à la PVR (comme il était étudié précédemment). Cette convention et le détail définitif chiffré des travaux à réaliser seront présentés et soumis au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Ces travaux seront prévus en 2005.

Après un court échange de vues = signalisation routière sur l'îlot du haut de la rue des Vergers – problèmes de stationnement dans la Rue de la Forêt, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillinger JM, Poirot B, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Schnitzler L, Friang M, Jacob P, Mazerand AM,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire accueille Monsieur HERBIN du

Groupeement Postal Messin et Monsieur BLANCHARD de la Poste de Sarrebourg Wilson qui viennent présenter au conseil municipal les évolutions en matière de services postaux sur la commune de Sarraltroff, ceci suite à la fermeture du bureau postal tenu par Madame Liliane BOOS jusqu'au 31 décembre 2004. Tout d'abord, Monsieur HERBIN et Monsieur BLANCHARD exposent les opérations effectuées en 2004 par Mme BOOS = 125 clients pour l'ensemble de l'année ce qui représente 3 heures d'ouverture du bureau pour une opération postale...

Les intervenants exposent ensuite aux membres du conseil municipal les diverses solutions proposées par la Poste pour assurer un service postal correct dans la commune. Il s'agit tout d'abord de " l'Agence Postale Communale " = dans ce cas, la commune met à disposition un local et un agent pour effectuer ces tâches (vente de timbres, colis, dépôts et retrait de documents, ...), la commune signe avec la Poste une convention de 3 à 9 ans et perçoit une rémunération de la Poste fixée à 35 € l'heure d'ouverture du local postal (tout compris = rémunération de l'agent, chauffage, entretien des locaux...).

La seconde solution est la mise en place d'un " Point Poste " chez un commerçant de la commune (fixe ou itinérant) ; dans ce cas, il n'y a aucune charge pour la commune, les heures d'ouvertures sont celles du commerce, le choix du commerçant s'effectue par la Poste et par la Commune (après accord de celui-ci) et dans ce cas, toutes les prestations de la Poste sont proposées aux usagers. Le commerçant perçoit une rémunération directe de la poste (fixe et au nombre d'opérations effectuées). Il est équipé par la Poste (présentoirs, ordinateur...) et reçoit une formation adéquate. Cette formule du Point Poste semble, dans d'autres communes, la plus pratique pour les usagers et pour la commune.

Après quelques questions sur le sujet, le maire remercie Monsieur HERBIN et Monsieur BLANCHARD pour leur exposé et précise que le conseil municipal prendra sa décision lors de sa prochaine réunion, ceci après avoir enregistré l'accord du commerçant acceptant cette fonction.

Puis, avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Le contrat de Madame Martine PEIFFER, agent d'entretien, a été prolongé du 1er janvier 2005 au 30 juin 2005.
- La convention concernant les terrains à bâtir situés Rue de la Forêt (avec SOTRAFOR) porte quelques points à rectifier avec le Notaire, Me SCHMITT. Elle sera proposée au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- La SAFER de la Lorraine a émis son droit de préemption pour les terrains de Mr SIMON Constant proposés en vente à la commune (Cf. délib N° 2 – CM du 08/11/2004). Cette délibération ne sera donc pas entérinée par acte de notaire.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Effectifs scolaires = regroupement et fermeture de classe**
- 2. Travaux d'agrandissement du cimetière = demande de subvention D G E**
- 3. Travaux au chauffage de l'Eglise = demande de subvention D G E**
- 4. Aménagements intérieurs à l'atelier communal et local Sapeurs Pompiers = demande de subvention au Ministère de l'Intérieur**
- 5. Achat de terrains = FILLINGER Adrienne – CM du 22 mars 2004**
- 6. Location des terrains communaux au 1er janvier 2005**
- 7. Renouvellement du contrat C E C – Littner Bernard**

DIVERS :

- a. Facturation des redevances d'assainissement**
- b. Etude BEREST sur le réseau d'assainissement**
- c. Mise en place de l'Internet Haut Débit – ADSL sur SARRALTROFF**

1. Effectifs scolaires = regroupement et fermeture de classe

Le maire fait part de l'entrevue qu'il a eue avec Monsieur Marchal, Inspecteur de l'Education Nationale à SARREBOURG – Ouest qui lui a exposé la perspective de fermer une classe à Sarraltroff (Ecole Elémentaire) et du projet de création d'un regroupement intercommunal scolaire avec la commune d'Oberstinzel à la rentrée scolaire de septembre 2005. Le maire

précise que ces projets sont la conséquence d'une baisse significative des effectifs d'élèves scolarisés en école élémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de s'opposer fermement à ces deux projets mettant en avant les efforts importants consentis par la commune dans la réalisation d'un groupe scolaire = école élémentaire il y a une dizaine d'années et rénovation de l'école maternelle il y a trois ans ainsi que les nombreux équipements intégrés dans les locaux scolaires (matériel informatique, Internet, matériel audiovisuel...). Le conseil municipal qualifie de "prématurée" toute décision de fermeture de classe = en effet, il est prévu la création d'un lotissement de 9 parcelles à construire pouvant apporter une augmentation de l'effectif scolarisé dans nos écoles. De plus, il pense que le regroupement scolaire avec la commune d'Oberstinzel serait, pour les élèves et les parents plus négatif que positif (transports, problèmes d'organisation...).

C'est à l'unanimité que le conseil municipal de Sarraltroff refuse la mise en place de ces deux projets.

2. Travaux d'agrandissement du cimetière = demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'agrandissement du cimetière communal, situé au centre de la commune à côté de l'Eglise paroissiale.

Il présente ensuite au Conseil Municipal les différents devis se rapportant à ces travaux dont le détail figure ci-dessous =

Entreprise MARCHAL D., Fleisheim = Allées et bordures	13.993,75 € HT / 16.736,53 € TTC
Société SCHERTZ Grillages, Berthelming = Clôtures + portillon	4.045,00 € HT / 4.837,82 € TTC
Société A J M, Berthelming = Portail d'entrée	2.058,00 € HT / 2.461,37 € TTC
Entreprise REICHART, Sarrebourg = Conduite d'eau et Fontaine	4.850,70 € HT / 5.801,44 € TTC
Société HELMSTETTER, Metting = Ossuaire - Jardin du Souvenir	3.010,03 € HT / 3.600,00 € TTC
TOTAL	27.957,48 € HT / 33.437,16 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet d'agrandissement du cimetière communal de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2005 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2005,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3. Travaux au chauffage de l'Eglise = demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise aux normes et de réfection complète du chauffage de l'église paroissiale de Sarraltroff. Ces travaux deviennent urgents et obligatoires, vu la vétusté du système de chauffage actuellement en fonction : le système de chauffage peut à chaque instant tomber en panne.

Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis se rapportant à ces travaux dont le détail figure ci-dessous =

Société JUNG et Cie de Illkirch-Graffenstaden = chauffage	31.019,00 € HT / 37.098,72 € TTC
Société STRUBEL de Hartzviller = génie civil chaufferie	9.481,00 € HT / 11.339,28 € TTC
TOTAL =	40.500,00 € HT / 48.438,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de réfection du chauffage de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2005 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2005,
- NOTE que ces travaux revêtent aujourd'hui un CARACTERE URGENT,

- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Aménagements intérieurs à l'atelier communal et local Sapeurs Pompiers = demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents travaux intérieurs et extérieurs à réaliser au bâtiment de l'Atelier Communal et au Centre de Secours de Sarraltroff (situé route de Fénétrange). Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis de ces travaux (détaillés ci-dessous) d'un montant total de 74.198,17 € HT et de 88.740,99 € TTC.

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS H T	DEVIS TTC
Gros oeuvre et carrelages	IERONE	26 969,97 €	32 256,08 €
Electricité	SASSO	13 796,30 €	16 500,37 €
Cloisons et faux plafonds	GAUPP	11 072,90 €	13 243,18 €
Chauffage et Sanitaires	CLEMENTZ	17 300,00 €	20 690,80 €
Menuiseries intérieures et extér.	GASSMANN	5 059,00 €	6 050,56 €
TOTAL GENERAL		74 198,17 €	88 740,99 €

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet d'aménagement et de travaux à l'atelier communal et au Centre de Secours,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2005 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2005,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat (Ministère de l'Intérieur),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5. Achat de terrains = FILLINGER Adrienne - CM du 22 mars 2004

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 22 MARS 2004

EN L'ABSENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC FILLINGER, CONSEILLER MUNICIPAL, FILS DE LA PROPRIETAIRE MENTIONNEE CI-DESSOUS.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnés ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES :

Mme Veuve FILLINGER née GROSSE Adrienne - 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 12 N° 101 Lieu-dit AU DESSOUS DU SARREWALD
Superficie : 12 ares 03 ca

SOIT UN TOTAL DE 12 ARES 03 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 euros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 12,03 ares = 276,69 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Location des terrains communaux au 1er janvier 2005

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'achat de plusieurs parcelles par la commune sur le ban communal, il est possible de mettre en location les terrains en question.

Après délibération, le conseil municipal =

DECIDE de louer les parcelles acquises récemment par la commune, ceci à compter du 1er JANVIER 2005,

FIXE le prix annuel de la location à 0,92 €uro l'are de terrain (ceci pour l'année 2005 = les années suivantes, mise en place de la variation par indice du fermage à compter de novembre 2006),

AUTORISE le maire à signer avec les locataires et leurs cautionnaires une convention d'occupation précaire (d'une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie au minimum UN MOIS avant la fin du contrat),

FIXE la durée du contrat comme suit = du 1er JANVIER 2005 au 31

DECEMBRE 2005 et renouvelé par tacite reconduction chaque années comme précisé ci-dessus,

DECIDE que le montant de la location variera chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages (ceci à compter de novembre 2006),

DIT que les sous-locations sont interdites,

DECIDE de noter sur chaque convention l'engagement d'un cautionnaire pour le locataire,

DECIDE que les sommes qui correspondent à ces locations seront constatées par émission d'un titre de recette annuel – article 752 du budget communal (en novembre – décembre de chaque année).

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

7. Renouvellement du contrat C E C – Littner Bernard

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Contrat Emploi Consolidé (CEC) Agent Extérieur arrive à terme le 31 janvier 2005. Il peut être renouvelé pour 12 mois soit du 1er février 2005 au 31 janvier 2006, cependant, le CNASEA, organisme prenant en charge l'engagement financier de la commune (remboursant le salaire et les charges des CES et CEC) nous a informé que pour le contrat en question la prise en charge ne sera effective que pour UN MOIS sur les 12 mois du contrat (le quota de la prise en charge des 5 années CES+CEC de l'intéressé étant épuisé). Cependant, le conseil municipal après avoir pris note de ce fait, constatant qu'il s'agit là du 4e renouvellement de ce contrat (concernant Mr Bernard LITTNER) et que l'intéressé bénéficiera là de sa dernière année de contrat de ce type, après délibération :

ACCEPTÉ le renouvellement du poste CEC Agent Extérieur pour une durée de UN AN à savoir du : 1er février 2005 au 31 janvier 2006.

DIVERS

a. Facturation des redevances d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal qu'il est possible de signer une convention avec le Syndicat des Eaux de Wintersbourg (SEW) afin de facturer la redevance d'assainissement sur et en même temps que les factures d'eau émise par le SEW. Cependant, le remboursement de la redevance d'assainissement à la commune de Sarraltroff ne pourra se faire que lorsque toutes les sommes à payer seront encaissées par le SEW. Le conseil municipal, après discussion, ne souhaite pas signer cette convention et demande au maire que les factures d'assainissement soient établies deux fois par an en reprenant les consommations d'eau semestrielles des foyers de la commune. Les factures seront donc établies comme suit =

- consommation de l'année 2004 = facturation en avril 2005
- consommation du 1er semestre 2005 = facturation en août-septembre 2005
- consommation du 2e semestre 2005 = facturation en janvier-février 2006
- ...

b. Etude BEREST sur le réseau d'assainissement

Une réunion a été organisée dernièrement à la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise afin de présenter aux divers partenaires intéressés les résultats de l'étude que BEREST a réalisée sur le réseau d'assainissement de Sarraltroff (état actuel, travaux à réaliser, mise en place d'une station d'épuration ou le raccordement par pompage vers la station d'épuration de Sarrebourg, etc...). Le maire présente aux membres du conseil municipal les résultats chiffrés de cette étude. L'étude révèle que le coût de la mise en place d'une station autonome (scénario 1) s'avère plus élevé que la mise en place d'un système de pompage vers la station d'épuration de Sarrebourg (scénario 2).

Scénario 1 = coût de l'installation d'une station d'épuration sur la commune = installations techniques STATION D'EPURATION (charge à la CCAS) 729.000 € HT

conformité des réseaux de la commune (charge à la commune) 1.836.120 € HT

TOTAL SCENARIO 1 2.565.120 € HT

Scénario 2 = coût du raccordement de nos réseaux vers la Station d'Épuration de la CCAS à Sarrebourg =

Raccordement des réseaux communaux à la Station d'épuration de Sarrebourg (charge à la CCAS) 579.600 € HT

Mise en conformité des réseaux de la commune (charge à la commune) 1.725.060 € HT

TOTAL SCENARIO 2

2.304.660 € HT

Il présente ensuite, pour chacune des deux solutions proposées, les avantages et les inconvénients mis en avant par le Cabinet BEREST. Une copie résumée de cette étude sera transmise aux conseillers municipaux.

c. Mise en place de l'Internet Haut Débit – ADSL sur SARRALTROFF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la rencontre qu'il a eue avec Monsieur DECLOQUEMONT représentant France Télécom NANCY et chargé des branchements téléphoniques ADSL sur la Moselle, ceci concernant le branchement à l'ADSL Haut Débit sur la commune de Sarraltroff. Suite à cette réunion, nous avons été destinataire d'un courrier précisant les termes des échanges émis lors de cette rencontre =

Extrait du courrier en date du 29 novembre 2004 de France TELECOM NANCY =

1. La commune de Sarraltroff est raccordée sur le central téléphonique de Lixheim. Auparavant, elle était raccordée sur Sarrebourg. Des problèmes de qualité de transmission téléphonique dus à une induction du réseau SNCF ont obligé France TELECOM à relier les lignes téléphoniques de Sarraltroff vers Lixheim. Seule la zone industrielle reste connectée à Sarrebourg (Ets Rudolph... soit 4 lignes téléphoniques).
2. Le commutateur de Lixheim est ouvert à l'ADSL le 7 décembre 2004. L'éloignement trop important (plus de 7 Km) de Sarraltroff par rapport à Lixheim ne permettra pas d'offrir l'ADSL lors de cette ouverture (l'ADSL ne couvre qu'un rayon de 5 à 6 Km par rapport au central téléphonique).
3. Une évolution technique = le ReADSL, dont le déploiement est programmé sur Lixheim pour mars 2005 limitera l'éligibilité des connexions à 22 % de la population de Sarraltroff (principalement les abonnés à proximité de Hilbesheim).
4. Pour pallier à cette absence de connexion, France TELECOM s'engage à étudier la mise en place d'une solution alternative de type PACK SURF WIFI (système de réception par satellite et transmission sans fil aux abonnés). Dans l'hypothèse où les conditions techniques sont respectées et que la superficie couverte soit suffisante, le déploiement de cette technologie pourra se faire dans un délai de huit semaines. Attention, l'investissement de ces équipements est à la charge de la collectivité (commune ou communauté de communes).
5. Une seconde évolution des technologies alternatives de type WIMAX (transmission par ondes radio) est programmée pour fin 2005. Elle sera également étudiée pour un éventuel déploiement sur ce secteur.
6. Enfin, s'il s'avère une impossibilité de mise en œuvre de ces technologies, il sera étudié la mise en place d'un bâtiment spécifique en 2006 sur le territoire de la commune de Sarraltroff.

Mr Denis Decloquemont – Responsable des Relations Extérieures
France TELECOM - Nancy

Le maire précise que ce courrier a été inséré, pour information aux habitants, dans le bulletin communal 2004 qui sera prochainement distribué.

Après un court échange de vues = signalisation routière sur l'îlot du haut de la rue des Vergers – problèmes de stationnement dans la Rue de la Forêt, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Fillinger JM, Poirot B, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Schnitzler L, Friang M, Jacob P, Mazerand AM, Dresch N

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kugler B, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Le maire et les adjoints se sont rendus chez Mme BIRKEL Eugénie pour fêter ses 90 ans (doyenne). Le doyen est Monsieur Gaston BLETTNER.

- Des travaux ont été réalisés dans l'entrée de l'Ecole Primaire (Etagères et Evier...).
- Le maire adresse ses remerciements aux bénévoles qui ont aidé les ouvriers dans l'aménagement intérieur de l'atelier municipal et du local des pompiers. Le bardage latéral sera réalisé au cours du mois de mars.
- Il a été rapporté en mairie que des pièges empoisonnés ont été posés à proximité de la route de Dolving présentant un danger réel pour les animaux familiers et les enfants se promenant dans ce secteur. Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie de Fénétrange et un article sera inséré dans la presse à ce sujet.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Convention " LABEL EUROPEEN POUR GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE "**
- 2. Règlement des Voiries Communales**
- 3. Convention avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Itinéraire cyclable**
- 4. Redevance d'Assainissement – ANNEE 2005**
- 5. Vote des 4 taxes – ANNEE 2005**
- 6. Mise en place d'un POINT POSTE – Lion d'Or –**

DIVERS :

- Adhésion au DEVELOPPEMENT RAIL ET TRANSPORTS
- Subventions aux associations à inscrire au Budget Primitif 2005
- Prévision des Travaux à inscrire au Budget Primitif 2005
- Viabilité dans la Rue de la Forêt
- Fermeture d'une classe à l'Ecole Primaire

1. Convention " LABEL EUROPEEN POUR LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE "

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter, aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs pour la Qualité de la Gestion Durable de notre Forêt Communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide =

- d'ADHERER, en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, à la Politique de Qualité de la Gestion Durable définie par l'ALCF dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières de Moselle et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- DECLARE accepter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain,
- DE S'ENGAGER à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par l'ALCF en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- D'ACCEPTER, qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, il s'exposerait à être exclus du système de certification PEFC LORRAINE,
- DE S'ENGAGER à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champs des non – conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière par le Référentiel Régional dont il a pris connaissance auprès de l'Association Départementale de Moselle,
- DE S'ENGAGER à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune,
- DE S'ENGAGER à honorer une cotisation annuelle (pour l'année 2005, le coût pour la commune sera de 0,05 € par hectare, par ailleurs, la Fédération, prendra à sa charge 0,05 € par hectare et 10 € de frais fixes (ceci pour une durée de 5 ans),
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Règlement des Voiries Communales

Monsieur le maire expose les différents articles suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22,

VU les articles L113-2 et R141-14 du Code de la Voirie Routière,

VU l'article L161-5 du Code Rural,

VU la convention ATESAT signée avec la DDE de la Moselle,

VU le Règlement de voirie communale – type proposé par la DDE de la Moselle et présenté au Conseil Municipal.

Puis, il propose au Conseil Municipal d'adopter le Règlement de Voirie Communale selon le projet rédigé par la DDE de la Moselle, ceci sans aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SARRALTROFF décide d'adopter le Règlement de Voirie Communale établi par les services de la DDE de la Moselle.

3. Convention avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Itinéraire cyclable

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa nouvelle compétence d'aménagement d'itinéraires cyclables, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg propose la signature d'une convention pour la mise à sa disposition non exclusive du chemin rural situé le long de la Sarre entre Sarraltroff et Sarrebourg – Hoff. Puis le maire donne lecture de la convention et propose aux membres du conseil municipal de l'accepter en l'état. La convention prévoit les divers aménagements à réaliser, les conditions d'entretien et les éventuelles réparations ainsi que la durée de la convention qui est fixée à TRENTE années. Après avoir émis plusieurs avis, notamment sur le tracé de la future ligne grande vitesse PARIS – STRASBOURG (TGV Est) qui enjambrera le chemin en question, le conseil municipal, après en avoir délibéré =

- ACCEPTE les termes de la présente convention,

- AUTORISE le maire à signer, au nom de la commune, avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, la présente convention.

4. Redevance d'Assainissement – ANNEE 2005

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,32 €uro le M3.

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,32 €uro le mètre cube d'eau ceci pour le calcul de la taxe facturée en AVRIL 2005 (d'après les consommations d'eau au 31 décembre 2004) puis fixe le prix de la redevance à 0,73 €uro le mètre cube d'eau pour les factures suivantes – établies en fin d'année 2005 – (calculées d'après les consommations d'eau à compter du 1er janvier 2005).

5. Vote des 4 taxes – ANNEE 2005

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2004. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2005, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

6. Mise en place d'un POINT POSTE – Lion d'Or –

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que, depuis le 1er janvier 2005, le bureau de poste de Sarraltroff est fermé. Puis, il rappelle les termes de l'exposé, effectué par les services de LA POSTE, devant le conseil municipal, le 10 janvier dernier, sur d'une part " l'Agence Postale Communale " et sur d'autre part le " Point Poste " installé chez un commerçant de la commune. Le conseil municipal, après avoir étudié les deux solutions proposées par LA POSTE pour maintenir un service postal de qualité dans la commune et après en avoir délibéré =

DECIDE d'opter pour la mise en place d'un POINT POSTE chez un commerçant de Sarraltroff.

Le Maire précise alors que le POINT POSTE pourrait être installé au Café-Restaurant-Tabac LE LION D'OR – tenu par Madame Danièle DANNENBERGER – 3 rue de Fénétrange à Sarraltroff. En effet, cette solution serait, pour tous, la plus intéressante et la plus pratique (heures d'ouverture, accueil du public...). Madame Danièle DANNENBERGER a accepté la gérance du " point poste " dans son commerce LE LION D'OR. Après délibération, le Conseil Municipal =

- DECIDE l'installation de ce POINT POSTE dans le Café-Restaurant LE

LION D'OR (Mme DANNENBERGER Danièle) 3 rue de Fénétrange – SARRALTROFF.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Adhésion au DEVELOPPEMENT RAIL ET TRANSPORTS

Le maire informe les membres du conseil municipal que depuis le début de l'année 2005, les bus TER, gérés par les services de la Région LORRAINE, ont modifié leurs heures de passage à Sarraltroff. Ceci occasionne une gêne non négligeable pour plusieurs élèves scolarisés à Sarrebourg. En effet, en 2004, les horaires étaient les suivants = passage à Sarraltroff à 13 h 29 et arrivée à Sarrebourg vers 13 h 45, ce qui permettait aux élèves externes d'emprunter cette ligne afin d'être présents aux cours de 14 h 00. Aujourd'hui, et sans aucune concertation avec nous, de nouveaux horaires ont été fixés comme suit = passage à Sarraltroff à 13 h 50 et arrivée à Sarrebourg vers 14 h 10 = les élèves ne peuvent plus emprunter ce bus car ils arriveraient en retard aux cours de 14 h 00. La commune, après en avoir pris connaissance, a immédiatement transmis un courrier à Monsieur MASSERET, Président du Conseil Régional ainsi qu'à Monsieur BEGUIN, Vice-Président du Conseil Régional afin de leur soumettre cet état de fait. De son côté, l'association DEVELOPPEMENT RAIL ET TRANSPORTS a également transmis un courrier similaire aux services de la SNCF et aux bus CARIANE EST. Aujourd'hui, l'association sollicite l'adhésion de la commune par le paiement d'une cotisation de 46 € par an, ceci afin de pouvoir bénéficier de leur "aide" en ce domaine. Après discussions, le conseil municipal propose au maire d'attendre les réponses aux questions sollicitées par nos courriers auprès des services de la Région avant de s'engager dans l'adhésion à l'association DEVELOPPEMENT RAIL ET TRANSPORTS.

b. Subventions aux associations à inscrire au Budget Primitif 2005

Le maire présente aux membres présents les diverses subventions que la commune a versées l'an dernier aux associations. Après discussions, le conseil municipal décide de fixer comme suit les diverses subventions à inscrire au Budget Primitif 2005 à savoir =

ASSOCIATIONS	article	Pour mémoire Somme au Budget Précédent	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
Coopérative Scolaire - Classe de Mer 2004	6574	762,00 €	780,00 €	780,00 €
Coopérative Scolaire - Subvention Annuelle	6574	762,00 €	780,00 €	780,00 €
Coopérative Scolaire - Arbre de Noël	6574	762,00 €	780,00 €	780,00 €
Donneurs de Sang Bénévoles	6574	230,00 €	230,00 €	230,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Ligue Départementale contre le cancer	6574	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association Transport Handicapés APH Sarrebourg	6574	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Sports Réunis de Sarraltroff	6574	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange	6574	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale - Maintien de Salaire	6574	150,00 €	150,00 €	150,00 €
DIVERS - subventions attribuées par délibérations CM	6574	289,00 €	435,00 €	435,00 €
TOTAL		3 800,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

Le maire précise que ces subventions seront intégrées dans le budget primitif communal 2005.

c. Prévision des Travaux à inscrire aux Budgets Primitifs 2005

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les différents programmes d'investissement qui seront inscrits, dans la limite des fonds disponibles, au budget primitif 2005, à savoir = l'agrandissement du cimetière, des travaux de voirie (trottoirs...) dans diverses rues (Rue de Fénétrange, Rue des Faisans, Rue du Rebberg et Rue de l'Etang), l'installation de ralentisseurs dans la Rue des Vergers, le remplacement du chauffage à l'Eglise Paroissiale, l'acquisition de divers matériels pour la salle des fêtes (mobilier...) ; et sur le budget assainissement = l'assainissement sur les 11 nouvelles parcelles de la rue la Forêt ainsi que des travaux d'assainissement dans la rue des Cerisiers.

d. Viabilité dans la Rue de la Forêt

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur Francis Geoffroy souhaite vendre deux parcelles contiguës à celles de Monsieur Jean-Claude Meyer, ceci dans le cadre des travaux de mise en viabilité du prolongement de la rue de la Forêt. La convention fixant les modalités de cette opération doit donc être modifiée dans ce sens. Elle sera étudiée par les Commissions Communales des Finances et des Travaux et sera soumise au vote lors du prochain Conseil Municipal.

e. Fermeture d'une classe à l'Ecole Primaire

Le maire rappelle les termes de la délibération N° 1 de la réunion du 10 JANVIER 2005, dans laquelle le conseil municipal s'opposait à la fermeture d'une classe à l'Ecole Primaire. Suite à cette délibération, l'Inspection d'Académie nous informe que, les prévisions des effectifs étant réellement trop faibles pour la rentrée scolaire de septembre 2005, le Comité

Technique Paritaire a décidé la fermeture d'une classe et donc la suppression d'un poste d'enseignant à Sarraltroff. Le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée de septembre 2005 est de 43 alors qu'il est nécessaire de comptabiliser 48 élèves pour maintenir un 3e poste d'enseignant.

Après un court échange de vues = signalisation routière sur l'îlot du haut de la rue des Vergers -

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Fillinger JM, Poirot B, Berger D, Dubois A, Kugler B, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Jacob P, Mazerand AM,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Friang M, Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Suite à notre demande, France Télécom a informé les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg que la mise en place de l'ADSL sur la Commune de Sarraltroff serait effective avant la fin d'année 2005. Les services de France Télécom prendront prochainement contact avec nous afin d'en définir les modalités.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Achat de terrains
2. Comptes de gestion 2004
3. Compte Administratif 2004 - Commune
4. Compte Administratif 2004 - Forêts
5. Compte Administratif 2004 - Assainissement
6. Affectation du Résultat 2004 - Commune
7. Affectation du Résultat 2004 - Forêts
8. Affectation du Résultat 2004 - Assainissement
9. Budget Primitif 2005 - Commune
10. Budget Primitif 2005 - Forêts
11. Budget Primitif 2005 - Assainissement
12. Intégration en Produits Irrécouvrables - MIDEL Publicité

DIVERS :

- a. Convention " Extension Rue de la Forêt "
- b. Installation d'un shelter sur la Ligne HAUT DEBIT 57

1. Achat de terrains

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. La liste des parcelles en question figure ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mr GEOFFROY Francis Jean Marcel - 20 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

- 1/ Section 16 N° 503 Lieu-dit LES COTES DU MESSE
Superficie : 11 ares 35 ca
- 2/ Section 16 N° 506 Lieu-dit LES COTES DU MESSE
Superficie : 07 ares 14 ca
- 3/ Section 16 N° 569/510 Lieu-dit LES COTES DU MESSE
Superficie : 52 ares 03 ca
- 4/ Section 16 N° 512 Lieu-dit LES COTES DU MESSE
Superficie : 19 ares 21 ca
- 5/ Section 16 N° 570 Lieu-dit LES COTES DU MESSE
Superficie : 00 are 73 ca

SOIT UN TOTAL DE 90 ARES 46 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette (ces) parcelle (s) au prix de 533,00 €uros l'are soit un total général de :

533,00 €uros X 90,46 ares = 48.215,18 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec Monsieur Francis GEOFFROY, dans un premier temps la promesse d'achat des parcelles mentionnées, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier (acte de vente par la suite...).

2. Comptes de gestion 2004

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les trois comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les trois comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE.

3. Compte Administratif 2004 - Commune

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2004 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2004	REALISE 2004
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	486.595,00 €	187.854,59 €
RECETTES	486.595,00 €	346.702,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		158.847,77 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	672.277,00 €	387.381,63 €
RECETTES	672.277,00 €	372.974,56 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		- 14.407,07 €
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
EXCEDENT de		144.440,70 €

	RESULTAT D'EXECUTION			
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2003	2 Part affectée à l'investissement exercice 2004	3 Résultat de l'exercice 2004	4 Résultat de clôture de 2004
BUDGET COMMUNAL				
Investissement	-136 043,33	0,00	-14 407,07	-150 450,40
Fonctionnement	188 151,27	136 043,33	158 847,77	210 955,71
TOTAL	52 107,94	136 043,33	144 440,70	60 505,31

4. Compte Administratif 2004 - Forêts

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2004 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2004	REALISE 2004
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	120.783,00 €	90.674,63 €
RECETTES	120.783,00 €	116.244,20 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		25.569,57 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	7.600,00 €	- 3.650,00 €
RECETTES	7.600,00 €	0,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		3.650,00 €
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
EXCEDENT de		21.919,57 €

	RESULTAT D'EXECUTION			
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2003	2 Part affectée à l'investissement exercice 2004	3 Résultat de l'exercice 2004	4 Résultat de clôture de 2004
BUDGET ANNEXE FORETS				
Investissement	2 897,94	0,00	-3 650,00	-752,06
Fonctionnement	58 482,96	0,00	25 569,57	84 052,53
TOTAL	61 380,90	0,00	21 919,57	83 300,47

5. Compte Administratif 2004 - Assainissement

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal,

le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2004 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2004	REALISE 2004
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	49.311,00 €	6.173,56 €
RECETTES	49.311,00 €	14.460,92 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		8.287,36 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	99.935,00 €	66.492,30 €
RECETTES	99.935,00 €	56.881,44 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		9.610,86 €
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
DEFICIT de		- 1.323,50 €

	RESULTAT D'EXECUTION			
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2003	2 Part affectée à l'investissement exercice 2004	3 Résultat de l'exercice 2004	4 Résultat de clôture de 2004
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
Investissement	-151,47	0,00	-9 610,86	-9 762,33
Fonctionnement	34 163,35	151,47	8 287,36	42 299,24
TOTAL	34 011,88	151,47	-1 323,50	32 536,91

6. Affectation du Résultat 2004 - Commune

Le Conseil Municipal :
après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2004,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2004 pour la section de fonctionnement est de : 210.955,71 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2004, d'un montant de : 150.450,40 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 00,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 60.505,31 €.

7. Affectation du Résultat 2004 - Forêts

Le Conseil Municipal :
après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Bois et Forêts pour l'exercice 2004,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2004 pour la section de fonctionnement est

de : 84.052,53 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2004, d'un montant de : 752,06 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant

des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 83.300,47 €.

8. Affectation du Résultat 2004 - Assainissement

Le Conseil Municipal :
après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Assainissement pour l'exercice 2004,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2004 pour la section de fonctionnement est de : 42.299,24 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2004, d'un montant de : 9.762,33 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 32.536,91 €.

9. Budget Primitif 2005 - Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2005, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	474.885,00 €	
RECETTES	474.885,00 €	
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	526.215,00 €	
RECETTES	526.215,00 €	

10. Budget Primitif 2005 - Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2005, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	150.300,00 €	
RECETTES	150.300,00 €	
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	15.552,00 €	
RECETTES	15.552,00 €	

11. Budget Primitif 2005 - Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2005, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	150.537,00 €	
RECETTES	150.537,00 €	
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	156.399,00 €	
RECETTES	156.399,00 €	

12. Intégration en Produits Irrécouvrables - MIDEL Publicité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'avis de transfert en produits irrécouvrables, émis par Mr le Receveur Municipal de FENETRANGE, d'une somme totale de 241,03 €uros, concernant la taxe pour affichages publicitaires facturée par la commune à la Société Publicitaire MIDEL dont le détail figure ci-dessous =

Exercice 1999 Titre de Recette	N° 121/1999	49.39 €
Exercice 2000 Titre de Recette	N° 112/2000	46.80 €
Exercice 2001 Titre de Recette	N° 117/2001	47.56 €
Exercice 2002 Titre de Recette	N° 111/2002	48.26 €
Exercice 2003 Titre de Recette	N° 145/2003	49.02 €

soit un total de 241.03 €

Le Maire précise que la Société MIDEL depuis 1999, ne règle plus les sommes dues à la commune pour ces affichages publicitaires et qu'il est aujourd'hui impossible de les encaisser. Il est donc devenu nécessaire de constater la mise en produits irrécouvrables pour cette somme de 241,03 €. Après délibération, le Conseil Municipal =

DECIDE le transfert en produits irrécouvrables de la somme de 241,03 €EUROS facturée sur 5 années à la Société MIDEL Publicité,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Convention " Extension Rue de la Forêt "

Le maire, dans le cadre du dossier d'extension de la rue de la Forêt, informe les membres du conseil municipal que Monsieur Francis GEOFFROY propose également la vente et la viabilisation de terrains sur le secteur ce qui porterait la mise en viabilité de la zone à 11 parcelles. Il propose que les commissions communales des travaux et des finances se réunissent prochainement afin d'examiner en détail les termes de la convention préparée par Me SCHMITT, Notaire à Sarrebourg.

b. Installation d'un shelter sur la Ligne HAUT DEBIT 57

Le maire précise que dans le cadre des travaux d'installation du réseau haut débit (fibre optique) par le département de la Moselle, il est nécessaire de proposer un terrain susceptible d'accueillir un bâtiment shelter sur la commune (afin de raccorder la jonction Sarraltroff-Hilbesheim-Phalsbourg avec la ligne Sarraltroff-Fénétrange). Le terrain proposé pour accueillir ce bâtiment est situé sur la route de Hilbesheim à proximité de la sortie de la commune (dans le bas du Chemin du Petit Stade). Certains conseillers municipaux font la remarque que la canalisation du réseau d'eau du Syndicat de Berthelming passe à proximité de cet emplacement. Le maire propose d'en informer la Société ALCATEL afin qu'elle prenne contact avec le Syndicat des Eaux de Berthelming pour s'assurer que l'implantation du shelter à cet endroit ne gêne en rien l'accès à cette canalisation. Une délibération acceptant la convention d'installation correspondante sera soumise au Conseil lors d'une prochaine réunion.

Après un court échange de vues = état de la voirie route de Goerlingen - stationnements dans la rue de la Forêt

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Berger D, Dubois A, Kugler B, Weber G, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Fillinger JM, Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Convention " Extension dans la Rue de la Forêt "

2. Programme de travaux " Extension dans la Rue de la Forêt "

3. Forêt Communale - Lutte contre la Chenille Processionnaire du Chêne

1. Convention " Extension dans la Rue de la Forêt "

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les échanges de vues concernant la possibilité d'avoir plusieurs places à bâtir supplémentaires dans le prolongement de la rue de la Forêt en plus des 9 places déjà envisagées ce qui porterait à 11 terrains, le nombre des parcelles à viabiliser. Toutefois, il s'avère nécessaire, pour que le projet puisse se réaliser qu'une convention soit signée auprès de Me SCHMITT, Notaire à Sarrebourg, la commune, la société immobilière Sotrafor de FREYMING-MERLEBACH, les différents vendeurs (dont les noms figurent ci-après).

Le Maire présente ensuite un modèle de la convention définissant précisément les clauses de cette opération et élaborée par Me Hubert SCHMITT, notaire à SARREBOURG. Les différents points abordés par cette convention sont les suivants =

1. Liste des propriétaires fonciers cédant les parcelles ainsi que les signa-

taires de la convention =

- a. Lucien CHRIST, domicilié à Mance – 54 – propriétaire,
- b. Gabriel CHRIST, domicilié à Sarraltroff – 57 – propriétaire,
- c. Ségolène CHRIST-HIRTZBERGER, domiciliée à Mance – 54 – propriétaire,
- d. Jean-Claude MEYER, domicilié à Sarraltroff – 57 – propriétaire,
- e. Francis GEOFFROY, domicilié à Sarraltroff – 57 – propriétaire,
- f. La commune de Sarraltroff, représentée par Mr Francis MATHIS, Maire,
- g. La Société Immobilière SOTRAFOR, représentée par Mr Claude GEISLER, directeur.

2. Les différentes surfaces des onze lots,
3. La nature des travaux à réaliser par la commune ainsi que leur estimation chiffrée,
4. Le prix de cession des terrains par les vendeurs et fixé par la convention,
5. Le prix de vente de ces mêmes terrains après viabilisation fixé à 2.420,00 €/l'are,
6. Les modalités de recouvrement par la commune des frais de viabilisation engagés par elle.

Le Maire précise que les commissions communales des finances et des travaux, réunies lors d'une séance de travail le 5 avril dernier, avaient étudié et examiné les termes de cette convention. C'est cette convention qui est soumise au Conseil pour approbation. Le Conseil Municipal, après avis des Commissions Communales des Finances et des Travaux, après lecture de la convention et après en avoir délibéré =

ACCEPTTE la présente convention précisant les modalités de réalisation de viabilité des onze parcelles situées dans le prolongement de la Rue de la Forêt, ainsi que les différents points précisés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer, avec les autres signataires, la présente convention.

2. Programme de travaux " Extension dans la Rue de la Forêt "

Le maire fait état des différents travaux à réaliser dans le prolongement de la Rue de la Forêt au lieu dit " Les Côtes du Messe " à Sarraltroff pour permettre cette extension et leur coût.

Ce programme est estimé à la somme de 140.000,00 €.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération =

DECIDE d'accepter le présent programme de travaux pour la mise en viabilité de l'extension de la Rue de la Forêt,

S'ENGAGE à réaliser les travaux en question durant l'exercice 2005,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Forêt Communale – Lutte contre la Chenille Processionnaire du Chêne

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes liés au développement massif depuis plusieurs années de la chenille processionnaire du chêne en Forêt Communale de Sarraltroff. Il informe le Conseil Municipal que la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine (FREDON Lorraine) propose, par l'intermédiaire des services de l'Office National des Forêts et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, d'effectuer un traitement aérien par pulvérisation au-dessus des surfaces touchées par la chenille processionnaire en utilisant un produit biologique = le bacille de Thuringe, inoffensif pour l'homme mais qui détruit les chenilles qui l'on absorbé tout en respectant la faune auxiliaire.

Les services de l'ONF estiment la surface à traiter à 73,50 ha. Les frais occasionnés s'élèveraient donc à =

Coût prévisionnel de l'opération (72,00 € pour 1 ha)	=5.292,00 €
Participation de l'Etat à hauteur de 50 % -	2.646,00 €
Honoraires FREDON Lorraine (2,00 € pour 1 ha)	+147,00 €
COUT TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE	= 2.793,00 €

Le Maire, après avoir présenté et donné lecture de la convention correspondant à cette intervention, précise que les travaux en question sont prévus pour le mois de mai prochain. La somme à la charge de la commune a été inscrite en prévisions sur le Budget Primitif FORETS 2005. Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré =

ACCEPTTE de faire réaliser les travaux de traitement contre la chenille processionnaire du chêne, par FREDON Lorraine,

AUTORISE le Maire à signer, avec FREDON Lorraine, la présente convention, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après un court échange de vues = ramassage de poubelles – tri du verre et déchetterie – centre de compostage

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h00.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Berger D, Kugler B, Weber G, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillingier JM Jacob P, Mazerand AM, Friang M, Dresch N

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- Dans le dossier de la poursuite des travaux de remembrement communal et suite à notre demande, le Conseil Général de la Moselle nous informe qu'il a sollicité les services de RFF (Réseaux Ferrés de France) afin de connaître leur position sur l'acquisition des réserves foncières situées sur le tracé de la future ligne LGV Est passant sur la commune. Les services du Département précisent que ce dossier est actuellement entre les mains de RFF pour avis en vue d'un accord préalable.

- Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'enquête publique pour la construction d'une ligne THT 400.000 volts entre Vigy et Marlenheim et du futur poste électrique de Sarrebourg-Nord sur les bans de Sarraltroff et Hilbesheim débutera le 30 mai 2005 pour une durée de 1 mois. Le dossier d'enquête est consultable en mairie durant cette période. Une réunion d'information sur ce sujet aura lieu le LUNDI 30 MAI 2005 à 20 h 00 en mairie avec la présence de Monsieur Luc MARTIN représentant RTE et de Monsieur René BLAISING, Président de la Commission d'enquête publique.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Convention EDF pour la Distribution d'énergie électrique**
- 2. Signature d'un Emprunt Communal – Extension de la Rue de la Forêt**
- 3. Convention pour l'installation d'un shelter – Réseau Haut Débit Moselle (fibre optique)**
- 4. Travaux sylvicoles 2005**
- 5. Subvention pour les Ecoles – Entrée à la Piscine**
- 6. Achat de terrain**
- 7. Travaux au Cimetière Communal – Demande de subvention Départementale**

POINTS DIVERS =

- a. Installation d'une fontaine dans la Rue de la Fontaine
- b. Vente d'un usoir public dans la Rue de la Sarre
- c. Avancée des travaux d'extension de la Rue de la Forêt

1. Convention EDF pour la Distribution d'énergie électrique

Le Maire informe le conseil municipal que suite à notre adhésion à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (structure intercommunale ne prenant pas en compte la compétence ELECTRICITE), il est nécessaire de signer avec les services d'Electricité de France (EDF) une convention pour leur déléguer l'exploitation, l'entretien et la gestion du réseau électrique basse tension sur la commune.

Puis, le Maire expose le Projet de Cahier des Charges de concession pour le service de distribution d'énergie électrique reprenant les points de cette convention.

Après avoir étudié le projet en question, le conseil municipal, après

délibération =

ACCEPTTE la signature, avec les services d'EDF, de la convention correspondant au contrat de concession pour le service de distribution d'énergie électrique,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Signature d'un Emprunt Communal – Extension de la Rue de la Forêt

Le Maire donne lecture du coût prévisionnel des frais d'extension de la Rue de la Forêt (cf délibération CM du 8 avril 2005) ainsi que de l'état d'avancée des travaux s'y rapportant. Puis, il expose au conseil municipal la nécessité de faire une demande d'emprunt afin de réapprovisionner la trésorerie sur le compte de la Commune. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres d'emprunt réceptionnées en mairie, et après en avoir délibéré =

DECIDE de choisir l'offre de la Caisse de Crédit Mutuel,

AUTORISE le maire à réaliser auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces de SARRALTROFF un emprunt d'un montant de 150.000,00 € (cent cinquante mille euros), dont le remboursement s'effectuera en 40 TRIMESTRIALITES (prêt sur 10 ans),

ACCEPTTE le taux réel d'intérêt fixé à 3,30 %,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoins, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt,

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cet emprunt sera contracté aux conditions précitées, étant précisé que les intérêts de l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

3. Convention pour l'installation d'un shelter – Réseau Haut Débit Moselle (fibre optique)

Le Maire informe les conseillers municipaux que la ligne de fibre optique couvrant le réseau haut débit mis en place par le Département de la Moselle passe sur la commune de SARRALTROFF. Sur la ligne venant de Sarrebourg, en direction de Fénétrange (sur la RD 43) qui traversera le village (rue de Sarrebourg – rue des Vergers – rue de Hilbesheim – rue de Fénétrange) se greffera un poste shelter de transmission assurant le relais entre la ligne Sarrebourg – Fénétrange et la ligne Sarrebourg – Lixheim.

Les services de ALCATEL NANCY, constructeur de la ligne RHD 57 souhaitent que la municipalité mette à disposition un terrain situé à l'intersection de la Rue des Vergers et de la Rue de Hilbesheim.

Après délibération, le conseil municipal =

ACCEPTTE l'installation un shelter de transmission pour la ligne RHD 57 sur le ban de Sarraltroff, conformément à la demande émanant des services d'ALCATEL,

PROPOSE aux services d'ALCATEL un terrain situé sur la Rue de Hilbesheim, en contrebas du Chemin du Petit Stade,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Travaux sylvicoles 2005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2005 reflétant les sommes suivantes pour la section d'Investissements et pour la section d'Exploitation (entretien et fonctionnement) :

1. Travaux d'investissement (plants) et dégagement des parcelles 3, 18 et 19
5.220,00 € HT 5.507,10 € TTC
2. Travaux d'entretien, de nettoyage et dépressage (section d'Exploitation) parcelle 11
1.881,00 € HT 1.984,46 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles (section d'exploitation et d'investissements) 2005 dont les sommes figurent ci dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Subvention pour les Ecoles – Entrée à la Piscine

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de ver-

sement d'une subvention exceptionnelle aux écoles pour les entrées à la piscine de Sarrebourg, d'un montant de 316,63 €uros. Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2005, une subvention de 316,63 €uros à la Coopérative Scolaire pour couvrir, en partie, les entrées à la Piscine de Sarrebourg, au cours du 1^{er} trimestre 2005. La somme sera prélevée sur l'article 6574 "Subventions aux Autres Organismes - DIVERS" du Budget Primitif 2005.

6. Achat de terrain

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mr POIROT Albert Raymond – 1 rue de l'Eglise – Hoff – 57400 SARREBOURG

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 7 N° 116 Lieu-dit EBERSMATT
Superficie : 12 ares 79 ca

SOIT UN TOTAL DE 12 ARES 79 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 euros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 12,79 ares = 294,17 € uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Travaux au Cimetière Communal – Demande de subvention Départementale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'agrandissement du cimetière communal, situé au centre de la commune à côté de l'Eglise paroissiale.

Il présente ensuite au Conseil Municipal les différents devis se rapportant à ces travaux dont le détail figure ci-dessous =

Entreprise MARCHAL D., Fleisheim = Allées et bordures
13.993,75 € HT 16.736,53 € TTC

Société SCHERTZ Grillages, Berthelming = Clôtures + portillon
4.045,00 € HT 4.837,82 € TTC

Société A J M, Berthelming = Portail d'entrée
2.058,00 € HT 2.461,37 € TTC

Entreprise REICHART, Sarrebourg = Conduite d'eau et Fontaine
4.850,70 € HT 5.801,44 € TTC

Société HELMSTETTER, Metting = Ossuaire – Jardin du Souvenir
3.010,03 € HT 3.600,00 € TTC

TOTAL = 27.957,48 € HT 33.437,16 € TTC

Il ajoute que la commune peut solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention du Département de la Moselle.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTTE le projet d'agrandissement du cimetière communal de Sarraltroff,

- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2005 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2005,

- SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle pour ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de Subvention Départementale et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DIVERS

a. Installation d'une fontaine dans la Rue de la Fontaine

Le maire, suite à la demande de plusieurs habitants de la Rue de la Fontaine et conseillers municipaux, fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité d'installer une fontaine dans la Rue de la Fontaine à Sarraltroff. Il rappelle aux conseillers qu'une fontaine en grès y était installée et qu'elle a été retirée il y a plusieurs décennies. Il ajoute qu'il n'existe plus d'usoir public appartenant à la commune dans la rue de la Fontaine et qu'il est donc nécessaire d'installer cette fontaine sur une propriété privée.

L'emplacement le plus approprié serait situé devant les habitations des N° 13 et 15 de la rue. Le conseil municipal, après discussion propose au Maire de solliciter l'autorisation des propriétaires des habitations N° 13 et 15 de la rue. A l'appui de leur accord écrit, une délibération sera prise pour cette installation.

b. Vente d'un usoir public dans la Rue de la Sarre

Le maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Bernard SCHMIDT, domicilié à Sarraltroff, 13 rue de la Sarre souhaite acquérir la parcelle N° 487 Section 1 VILLAGE d'une surface de 0,93 are, usoir public contigu à sa propriété. Le maire donne lecture aux conseillers municipaux de la législation régissant les usoirs publics (utilisation des riverains, entretien, convention de mise à disposition, vente...). Il ajoute que conformément à cette législation, il peut être décidé de mettre cette parcelle à disposition du demandeur riverain sur simple signature d'une convention. Après discussion et étude des solutions à cette demande, le conseil souhaite que le maire propose à Monsieur SCHMIDT Bernard la mise à disposition gratuite de cet usoir (la propriété de la parcelle en question restera à la commune) ceci par la signature d'une convention. Le conseil rappelle au Maire que des travaux d'effacement de réseaux sont également prévus dans cette rue et qu'il faudrait prendre ce programme en considération dans le cas d'une décision ultérieure de vente d'usoir.

c. Avancée des travaux d'extension de la Rue de la Forêt - Côtes du Messe

Le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'extension de la rue de la Forêt ont débuté. Une plus-value de 23.384 € (devis COLAS) a été réceptionnée en mairie pour l'installation des boîtes de branchement qui avait été omise sur le devis initial. Il a également été étudié la possibilité d'acquérir les parcelles situées en contrebas de la Rue de la Forêt (section 16 lieu-dit Côtes du Messe = terrains de GEOFFROY Francis et POIROT Jean / Céliane). Une décision s'y rapportant sera prise après un déplacement sur site et lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après un court échange de vues = ramassage de poubelles - fauchage des abords de la rue de Hilbesheim et route de Dolving - sécurité et vols dans les églises = fermeture des portes - assainissement dans la Rue des Cerisiers, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Berger D, Kugler B, Weber G, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Fillingier JM, Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications =

- Les travaux d'extension de la Rue de la Forêt sont achevés (assainissement, électricité, téléphone, éclairage public et réseau d'eau). C'est l'entreprise COLAS EST qui était bénéficiaire du marché de travaux. Le dossier de prêt destiné à couvrir le paiement des factures s'y rapportant et en cours de finalisation et un déblocage des fonds devrait intervenir en septembre prochain.

- Les travaux de voirie dans diverses rues de la commune débiteront en septembre. Les rues concernées sont les suivantes = trottoirs Rue de Goerlingen, trottoirs Rue de l'Etang, trottoirs Rue du Rebbert, trottoirs Rue des Faisans, parking et trottoirs au Cimetière, ralentisseurs Rue des Vergers et l'accès aux vestiaires du stade. L'appel d'offres interviendra au mois d'août prochain.

- Monsieur le Sous-Préfet nous a accordé une subvention DGE pour les travaux de chauffage de l'Eglise (14.175,00 € soit 35 % du HT des travaux) ainsi que pour les travaux d'agrandissement du cimetière communal (9.785,00 € soit 35 % du HT des travaux). Le Conseil Général de la Moselle nous a accordé une subvention pour les travaux de chauffage de l'Eglise (3.810,00 € = montant plafonné) ; une autre demande est en cours pour les travaux au cimetière (cf. demande de subvention au Conseil Général de la Moselle = réunion CM du 23 mai 2005). Le solde HT des

travaux de réfection du chauffage de l'Eglise sera financé par le Conseil de Fabrique de l'Eglise.

- Une demande de préfinancement des travaux d'assainissement dans la rue de la Sarre et la rue de la Fontaine a été transmise à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ceci en collaboration avec les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. L'étude de faisabilité élaborée par BEREST et KPMG pour la réalisation de ces travaux étant achevée, une réunion sera organisée en septembre prochain afin de préparer un plan pluriannuel de programmation de ces travaux et des autres travaux d'assainissement sur l'ensemble de la commune.

- Les résultats définitifs du recensement de la population qui a été réalisé en janvier-février 2004 sur la commune ont été transmis par les services de l'INSEE de NANCY. Ils reflètent une population totale de 790 habitants contre 795 en 1999 et 303 ménages recensés contre 291 en 1999 ainsi qu'un nombre de logements (occupés, vacants et secondaires) de 322 contre 301 en 1999. Les documents complets sont consultables en mairie et feront l'objet d'un article dans le bulletin municipal préparé en fin d'année 2005.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Forêt Communale - Prévision des coupes 2006

2. Forêt Communale - Destination des coupes 2006

3. Forêt Communale - Etat d'Assiette 2007

4. Communauté de Communes - Définition de l'intérêt communautaire

5. Installation d'internet ADSL - Mise à disposition d'un terrain communal pour le shelter de FRANCE TELECOM

POINTS DIVERS =

a. Demande d'achat d'usoir public - Rue de la Sarre

b. Résumé SACR

c. Sondage archéologique préventif au Bergholtz

d. Nettoyage des Avaloirs

1. Forêt Communale - Prévision des coupes 2006

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2006 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir =

VOLUMES PREVISIONNELS FAÇONNES

1026 m³ (bois d'œuvre)

VOLUMES PREVISIONNELS NON FAÇONNES

973 m³ (non façonnés)

ESTIMATION DE LA RECETTE BRUTE HT SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 42.600,00 €

ESTIMATION DE LA DEPENSE TOTALE SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX - 26.700,00 € (hors TVA)

ESTIMATION DE LA RECETTE NETTE = 15.900,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal =

- ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2006 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Forêt Communale - Destination des coupes 2006

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2006 comme suit :

- COUPES N° 1-6-10-11-16-18-30 lot VENTES DE GRUMES FAÇONNES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS,

Le conseil municipal : CONFIE la maîtrise d'œuvre de l'exploitation des grumes à l'ONF,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les coupes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix de vente des HOUPPIERS à 5,00 € le stère,

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produits.

3. Forêt Communale – Etat d'Assiette 2007

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2007 des coupes suivantes =

PARCELLES 3p – 7 – 15 – 18 – 19.

4. Communauté de Communes – Définition de l'intérêt communautaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, impose aux communes membres d'une communauté de communes de délibérer pour définir l'intérêt communautaire si cela n'a pas déjà été fait lors des décisions statutaires. A la lecture des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, quatre compétences sont concernées : la compétence obligatoire intitulée " actions de promotion économique de l'espace communautaire ", la compétence optionnelle dénommée " aménagement et entretien des cours d'eau ", les compétences facultatives " gestion des installations de l'aérodrome de BUHL – LORRAINE " et " aménagement, entretien et gestion d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ". La Communauté de Communes a ainsi, après examen par son Bureau, élaboré le présent projet de délibération, destiné à être approuvé par les conseils municipaux dans des termes identiques dans le cadre de l'article L 5214 – 16 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, et ceci avant le 18 août 2005, soit un an après la parution de ladite Loi au Journal Officiel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à approuver les précisions apportées à ces compétences dans les termes suivants. Sont ainsi déclarées d'intérêt communautaire :

les actions de promotion économique de l'espace communautaire suivantes :

1. création et gestion de services concourant au développement économique industriel, artisanal, commercial et tertiaire à l'échelle du territoire communautaire,
2. soutien à la création ou à la reprise d'entreprises dans le cadre de dispositifs collectifs,
3. soutien à des dispositifs d'appui à la création, la reprise ou la transmission d'entreprises,
4. réalisation et la gestion de pépinières ou d'hôtels d'entreprises,
5. soutien à l'action locale pour l'emploi, la formation et l'insertion par l'économie,
6. actions de communication économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire ; les opérations d'aménagement et d'entretien des cours d'eau, dans les conditions suivantes : interventions portant sur le lit mineur de la SARRE domaniale et des cours d'eau non domaniaux en eau tout au long de l'année, ceci dans la mesure de la carence des propriétaires ou gestionnaires publics ou privés de ces cours d'eau, portant sur le dégagement végétal, la gestion de la ripisylve, les curages ponctuels, la réhabilitation, la restauration et l'entretien des berges et les ouvrages indispensables au bon fonctionnement hydraulique desdits cours d'eau ; la gestion des infrastructures de l'aérodrome de BUHL – LORRAINE, dans les conditions suivantes : aménagement, réhabilitation, réparation, entretien et gestion des locaux existants et à construire sur le site, en rapport avec les activités aéronautiques publiques, associatives ou privées,
1. intervention sur la voirie et les infrastructures (pistes en particulier), en vue de maintenir et de développer l'activité aéronautique ; les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire, tels qu'ils sont définis dans l'exposé de la délibération prise en été 2003 dans le cadre de la modification statutaire correspondante, à savoir le maillage des itinéraires cyclables existants et futurs, aménagés en zone agglomérée par les communes - membres et les liaisons avec les itinéraires réalisés par les EPCI voisins.
5. Installation d'internet ADSL – Mise à disposition d'un terrain communal pour le shelter de FRANCE TELECOM

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que FRANCE TELECOM souhaite implanter les équipements nécessaires à la couverture en haut-débit ADSL pour INTERNET sur la Commune. A cet effet, FRANCE TELECOM sollicite la mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation de ce poste shelter. Il ajoute que cette installation pourrait ce faire, après consultation, en Section 2, sur le chemin rural en direction de Réding contigu à la Rue des Acacias, implanté le long de la parcelle

512 de la section D. Il précise enfin que FRANCE TELECOM, pour l'occupation de cette parcelle, versera à la commune une redevance annuelle de 100,00 €uros.

Après délibération, le Conseil Municipal =

ACCEPTTE, pour permettre l'installation d'un shelter ADSL, de mettre à disposition de FRANCE TELECOM un terrain communal situé à l'embranchement de la Rue des Acacias et du chemin rural de Réding-Fénétrange en SECTION 2, ceci contre une redevance annuelle de la part de FRANCE TELECOM de 100,00 €uros révisable annuellement d'après l'indice du coût de la construction,

AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant ainsi que toutes les autres pièces relatives à ce dossier.

DIVERS =

a. Demande d'achat d'usoir public – Rue de la Sarre

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Bernard SCHMIDT, domicilié à Sarraltroff, 13 rue de la Sarre souhaite acquérir la parcelle N° 487 Section 1 VILLAGE d'une surface de 0,93 are, usoir public contigu à sa propriété. Le maire rappelle les termes de la législation régissant les usoirs publics (utilisation des riverains, entretien, convention de mise à disposition, vente...). Il ajoute que conformément à cette législation, il peut être décidé de mettre cette parcelle à disposition du demandeur riverain sur simple signature d'une convention. Après discussion et étude des solutions à cette demande, le conseil souhaite que le maire propose à Monsieur SCHMIDT Bernard la mise à disposition gratuite de cet usoir (la propriété de la parcelle en question restera à la commune) ceci par la signature d'une convention. Le conseil rappelle au Maire que des travaux d'effacement de réseaux sont également prévus dans cette rue et qu'il faudrait prendre ce programme en considération dans le cas d'une décision ultérieure de vente d'usoir. Le conseil municipal, après discussions, a donc estimé qu'il n'y a pas d'urgence dans cette transaction en avançant les raisons suivantes = l'usoir étant un espace public et ouvert = le demandeur peut largement en disposer, tout en sachant que, l'usage veut qu'il soit utilisé prioritairement par celui qui possède la maison ou la bâtisse attenante. Il ajoute que des usoirs publics dans les rues de la Fontaine et de la Sarre ont été vendus il y a plusieurs années et la commune qui souhaite aujourd'hui réaménager une fontaine dans la Rue de la Fontaine est gênée du fait que l'usoir ne lui appartienne plus. Il n'y a donc pas de logique d'acquérir un terrain dans la rue de la fontaine et de vendre un usoir dans la rue de la Sarre... la commune a pour projet des travaux d'assainissement et le réaménagement de la voirie des rues de la Sarre et de la Fontaine. Le maire prend note de ces points et en informera le demandeur par courrier.

b. Résumé SACR

Le maire, chiffres à l'appui, présente l'état récapitulatif des travaux subventionnés par le programme SACR du Département de la Moselle sur les années 2002, 2003 et 2004. Le total des subventions réceptionnées s'élève à 82.445,00 € pour les 7 programmes de travaux inscrits. Le détail des travaux (factures) et des subventions SACR s'y rapportant figurent dans le tableau ci-dessous.

PROGRAMME	NATURE DE L'OPERATION	Factures émises		Subv. SACR reçues	Pourcentage de subvention
		SOUSC HT	SOUSC TTC		
ANNEE 2002					
2002-1	Entretien public Chemin de Part Stèle	7 287,82 €	8 074,67 €	8 311,06 €	75,00
2002-2	Voie Fleuve de la Forêt et Fleuve de l'Étang	24 835,84 €	26 485,81 €	17 245,90 €	75,00
2002-3	Concours – Travaux Mécaniques	81 874,71 €	87 982,86 €	20 390,00 €	26,86
	TOTAL	113 998,37 €	122 543,34 €	46 947,00 €	31,1
ANNEE 2003					
2003-1	Voie Fleuve de la Cité	18 280,80 €	21 839,88 €	10 528,88 €	57,80
2003-2	Parking au Stade	11 201,20 €	13 386,84 €	4 296,00 €	37,80
	TOTAL	29 482,00 €	35 226,72 €	14 824,88 €	51,1
ANNEE 2004					
2004-1	Voie Diverses Rues	89 575,79 €	93 322,23 €	17 390,00 €	24,90
2004-2	Nettoyement de Stockage	36 500,50 €	43 798,12 €	7 738,00 €	21,90
	TOTAL	126 076,29 €	137 120,35 €	25 128,00 €	21,1
	TOTAL sur les 3 années	280 556,96 €	298 877,86 €	82 445,00 €	36,80

c. Sondage archéologique préventif au Bergholtz

Bertrand Kugler, Adjoint, rend compte des résultats préliminaires d'un sondage archéologique effectué par Monsieur MEYER de la Direction Régionale de l'Archéologie (DRAC) pour le compte de RTE au Bergholtz sur le site retenu pour l'implantation du futur poste électrique de Sarrebourg-Nord.

Cette fouille n'a pas révélé grand-chose au point de vue mobilier recueilli, mais a montré la présence de traces de poteaux dont l'examen prouve la présence de cabanes ou de bâtiments datant de la préhistoire, plus exactement de l'époque celtique = soit de l'époque du Hallstatt ou de la Tène.

Cette mise au jour est en concordance avec certaines autres mises au jour notamment à Hilbesheim, Sarraltroff, Brouviller ou aux Terrasses de la Sarre à Sarrebourg... et prouverait donc que le Bergholtz était habité à

cette époque très ancienne.

Le document relatif à cette fouille est conservé en Mairie.

d. Nettoyage des Avaloirs

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage des avaloirs sur l'ensemble de la commune. Dans cette idée, nous devons consulter plusieurs entreprises pour obtenir des devis et réaliser ces travaux. Le conseil municipal, après discussions, autorise le maire à faire établir les devis se rapportant à ces travaux. Ils seront étudiés lors d'une prochaine réunion. Les travaux en question seront à prévoir après la période automnale (après la chute des feuilles...).

Après un court échange de vues = Utilisation des subventions de RTE (poste de Sarrebourg-Nord à Sarraltroff) pour l'ensemble des habitants (établissement d'un programme précis) le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Berger D, Kugler B, Weber G, Dresch N, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- La Société COLAS va prochainement débiter les travaux de réfection et création de trottoirs et de voirie dans diverses rues de la commune (Rue des Faisans, Rue de la Forêt, Rue de l'Etang, Rue du Rebberg, Route de Goerlingen, Accès au Stade, Rue des Vergers).

- Les travaux de remplacement du chauffage de l'église sont achevés. Il subsiste cependant un important problème sonore... Le moteur actuel du ventilateur (à une vitesse) va être remplacé par un moteur à deux vitesses = lors du chauffage de l'église la vitesse maximum sera utilisée et lors des offices, le ventilateur sera programmé sur la vitesse lente diminuant ainsi fortement la gêne sonore dans l'édifice.

- Le curage de certains fossés a été réalisé avec l'entreprise PFEIFFER Marc de LIXHEIM. Quelques problèmes de nettoyage des berges ont été évoqués (arrachage de végétaux et de haies maintenant les berges...). Ce point sera signalé à l'ouvrier communal pour information.

- Il a été installé un coin café-repas pour les institutrices dans une partie de la salle de peinture de l'école primaire.

- Les services du SDIS de la Moselle (Lt Colonel MICK) ont visité le bâtiment abritant le futur local des sapeurs pompiers Route de Fénétrange. Ils ont précisé que les travaux déjà réalisés étaient importants et proposent à la commune qu'elle poursuive les aménagements intérieurs grâce à l'achat, par les services du SDIS, des équipements et matériaux internes au local, ceci à hauteur d'une somme totale de 12.000,00 €.

- Le géomètre LAMBERT a réalisé le bornage de la parcelle située dans la Rue de la Fontaine et destinée à être aménagée avec une Fontaine (à la hauteur du N° 13 - 15 rue de la Fontaine).

- Dans le cadre du dossier de vente de terrains à construire dans la Rue de la Forêt, les terrains " CHRIST " ont tous obtenu leur Certificat d'Urbanisme. Pour les terrains MEYER il a été nécessaire de procéder à une demande de lotissement (4 parcelles au total) avec une étude d'assainissement et de sol qui a été réalisée par la Société TERE0 de Erstein (67). Le dossier de lotissement est en cours d'étude aux services de la DDE de Metz.

- L'effectif scolaire à la rentrée de septembre 2005 est le suivant pour deux postes d'institutrices de maternelle et deux postes d'institutrices en primaire =

TOTAL MATERNELLE	= 35
TOTAL PRIMAIRE	= 42
=> Petite section	= 7
=> CP	= 4
=> moyenne section	= 14
=> CE1	= 14

=> grande section	= 14
=> CE2	= 12
=> CM1	= 7
=> CM2	= 5

soit un total général de

77 élèves.

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Consultation des Propriétaires

2. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Désignation des membres du conseil municipal CCC

3. Travaux en Forêt Communale = demande de subvention

POINTS DIVERS =

a. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Consultation des propriétaires foncier et Etude des deux lots

b. SNCF - Passages à niveau

c. Ouverture de la Bibliothèque

d. Prévision des Travaux 2006 et acquisition de terrains

1. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Consultation des Propriétaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les baux de chasse (lot 1 et lot 2) signés en janvier 1997 pour 9 années arrivent à leur terme en février 2006. Dans le cadre du renouvellement de cette location, il est nécessaire de consulter les propriétaires fonciers ayant des parcelles sur le ban communal de Sarraltroff afin de connaître leur choix sur la destination du produit de la location de ces baux entre 2006 et 2015. Le maire rappelle également aux conseillers municipaux que jusqu'à présent les propriétaires fonciers ont toujours abandonné le produit de la chasse à la commune et que, grâce à ce bénéfice, l'entretien des chemins ruraux et les curages de fossés sur l'ensemble de la commune ont pu être réalisés.

Le Maire précise que la consultation des propriétaires fonciers pouvait se faire soit par réunion publique soit par courriers. Il ajoute de plus que le conseil doit entériner et valider le choix du mode de consultation des propriétaires fonciers.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

VALIDE et APPROUVE le choix de la consultation écrite par courriers auprès des propriétaires fonciers du ban de Sarraltroff,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Désignation des membres du conseil municipal à la Commission Communale (intercommunale) de consultation de la Chasse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les baux de chasse (lot 1 et lot 2) signés en janvier 1997 pour 9 années arrivent à leur terme en février 2006. Dans le cadre du renouvellement de cette location, il est nécessaire de créer la Commission Consultative de la Chasse qui aura pour rôle de vérifier les demandes de réserves, d'enclaves, les contenance des lots... avant la validation par le Conseil Municipal.

Le Maire ajoute que deux conseillers municipaux sont membres de cette commission consultative et qu'il appartient au conseil municipal de les nommer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer " membres de la Commission Communale (ou intercommunale) Consultative de la Chasse ", représentants du conseil municipal =

Titulaire Monsieur Léon SCHNITZLER, 2e Adjoint, domicilié à SARRALTROFF, 40 rue de Fénétrange,

Titulaire Monsieur Grégoire WEBER, Conseiller Municipal, domicilié à SARRALTROFF, 10 rue de la Forêt,

Suppléant Monsieur Bertrand KUGLER, 1er Adjoint, domicilié à SARRALTROFF, 32 rue des Vergers,

Suppléant Monsieur Alfred DUBOIS, 3e Adjoint, domicilié à SARRALTROFF, 25 rue de la Forêt.

3. Travaux en Forêt Communale = demande de subvention

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de reconstitution lié aux conséquences de la tempête du 26 décembre 1999 sur une surface de 1,20 ha sis sur les parcelles cadastrales relevant du régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de 2.860,00 € HT (TVA en plus). Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques correspondants,

SOLLICITE l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 80 %,

S'ENGAGE à ne pas solliciter d'autres aides publiques, le taux maximum autorisé de 80 % étant atteint pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce aux ressources propres de la commune,

DESIGNE l'Office National des Forêts comme homme de l'art agréé,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget correspondant les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé réception du dépôt de la demande par l'Administration,

CERTIFIE ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.

DEMANDE que la subvention soit versée sur le compte de la commune, ouvert chez Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE,

NOTE que les opérations de nettoyage devront non seulement permettre la reconstitution ultérieure par régénération naturelle ou par reboisement, mais aussi l'entretien sur 5 ans des peuplements reconstitués,

PREND NOTE que le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la commune, les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

DIVERS =

a. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Consultation des propriétaires fonciers et Etude des deux lots

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du résultat de la consultation écrite des propriétaires fonciers sur le ban de Sarraltroff quant à la destination du produit de la location de la chasse communale pour le bail 2006-2015. Il en ressort des chiffres suivants (réponses reçues au 03/10/2005 / les " non-réponses " comptent comme REPARTITION ENTRE LES PROPRIETAIRES FONCIERS) =

	REPNSES	SURFACES
TOTAL des COURRIERS	580	1152,9600
A ATTEINDRE = 2/3	387	759,2187
CEDE A LA COMMUNE	230	521,7321
POUR LA REPARTITION	61	405,9785
NON REPONDU	289	225,2514
	en Nombre	en HA

Vu que MOINS des deux tiers des propriétaires, possédant MOINS des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (période du 2 février 2006 au 1er février 2015) réparti par lots, entre les propriétaires fonciers inscrits au cadastre.

Le maire propose au conseil municipal de conserver les contenances des deux lots actuels loués depuis le 2 février 1997 à savoir =

LIMITE DES DEUX LOTS = elle est matérialisée par la ligne SNCF qui traverse le ban communal.

LOT 1 = situé du côté DOLVING de la ligne SNCF. La Sarre est incluse dans le lot 1. Ce lot est limité par les communes de Réding, Sarrebourg, Dolving et Oberstinzel.

POUR CE LOT = la ville de Sarrebourg souhaite créer un lot intercommunal en rattachant la forêt de Sarrebourg située sur les hauteurs du quartier de Hoff à la forêt du Sarrewald (ban de Sarraltroff). Ces deux forêts sont accolées l'une à l'autre.

LOT 2 = situé du côté Village de la ligne SNCF. Le village, la forêt du Weherwald et celle du Kastelwald vers Hilbesheim sont inclus dans ce lot. Le lot est limité par les communes de Réding, Hilbesheim, Goerlingen, Oberstinzel. C'est le lot le plus important en surface.

La détermination finale (surface, limites) des réserves et enclaves et des deux lots (communal et intercommunal) sera étudiée par la Commission Consultative de la Chasse lors de sa prochaine réunion.

b. SNCF – Passages à niveau

La SNCF souhaitait voir fermer, pour des raisons de sécurité, le passage sur la ligne près du Garage SCHREIBER (route de Fénétrange) et donnant sur l'impasse du délaissé de l'Ecart de la Schneymühle. Ce projet est ajourné car la proposition de réaliser un chemin menant au pont enjambant la voie ferrée s'avère onéreuse à réaliser.

Les panneaux de signalisation verticale détériorés informant de la proximité de passages à niveau devront être remplacés par une signalisation neuve.

c. Ouverture de la Bibliothèque

L'ouverture de la bibliothèque souffre actuellement du fait que les bénévoles chargées jusqu'à présent de sa gestion ne peuvent plus assumer leur fonction à temps plein.

Plusieurs propositions avaient déjà été faites dans le passé mais aucune solution satisfaisante n'avait été retenue...

La proposition d'effectuer un roulement entre les membres du conseil municipal pour tenir l'ouverture de la bibliothèque n'ayant pas recueilli les suffrages, cette autre solution est ajournée pour le moment.

d. Prévision des Travaux 2006 et acquisitions de terrains

Le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour établir un programme de travaux pour l'an prochain. Chiffres à l'appui, il présente dans un premier temps les travaux d'assainissement qui sont à prévoir dans la Rue de la Fontaine. Après discussion, il est proposé de retenir le programme " Assainissement dans la Rue de la Fontaine " ainsi que la réfection de la voirie et des trottoirs dans cette même rue, le programme " Installation d'une Fontaine dans la Rue de la Fontaine ", le programme " Création de trottoirs dans diverses rues " (rue de Fénétrange). Pour ce dernier point, il est possible d'acquérir la parcelle au lieu-dit LA CHAPELLE appartenant à Mme BILLMANN-CLAER Bernadette. Le maire propose de délibérer sur ce point lors d'une prochaine réunion (après discussion du prix d'achat avec l'intéressée).

Après un court échange de vues = Stationnement de poids lourds Rue de Fénétrange – Bulletin Communal 2005 -

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2005

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Berger D, Kugler B, Weber G, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :--/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications =

- La Préfecture de la Moselle nous a informé par courrier de l'état d'avancée des décisions sur les mises en place de confinements d'élevages de volailles dans le cadre des passages d'oiseaux migrateurs susceptibles de porter le virus de la grippe aviaire. Le Préfet souligne que le confinement des volailles n'est, à l'heure actuelle, pas obligatoire sur le département de la Moselle mais qu'il convient de prévoir, si possible un endroit couvert et fermé pour installer les abreuvoirs et les endroits de dépose de nourriture pour les volailles en élevage sur le département. Il convient également de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir tout contact entre volailles d'élevage et oiseaux migrateurs. Les rassemblements d'oiseaux et de volailles sur les foires et marchés ont été interdits. Le Préfet ajoute enfin que ces décisions peuvent à tout moment évoluer ; dans ce cas, l'information sera immédiatement transmise aux maires du département (cf. arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en date du 24 octobre 2005 – courrier Préf. 57 du 27 octobre 2005

- Des dégâts ont été signalés au cimetière catholique (fleurs et plaques déplacées et/ou endommagées...). La gendarmerie a été informée de ces faits.

- Le Conseil Général de la Moselle (service Environnement et Aménagement du Territoire) a sollicité RFF pour le retour, après signature, de la convention fixant les modalités de préfinancement des acquisitions foncières liées au passage de la ligne LGV EST sur Sarraltroff, ceci

afin de poursuivre le processus d'étude du remembrement foncier du ban communal. A ce jour et depuis JUIN 2005, cette convention n'a pas été retournée aux services du Conseil Général gérant ce dossier.

- Une enquête publique sur la fermeture du Passage à Niveau SNCF N° 52 (à proximité du garage Schreiber, Route de Fénétrange, donnant sur le chemin de l'Écart de la Schneymühle) aura lieu en Mairie de Sarraltroff entre le 14 et le 28 novembre 2005. Les personnes souhaitant donner leur avis sur cette fermeture seront invitées à le faire entre ces dates.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Lot intercommunal 1 - Gré à Gré

2. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Lot communal 2 - Gré à Gré

3. Programme de travaux 2006 - Rue de la Fontaine - Subvention Départementale

4. Programme de travaux 2006 - Eclairage du Stade Municipal - Subvention Départementale

1. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Lot intercommunal 1 - Gré à Gré

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Consultative Intercommunale de la Chasse qui s'est réunie en mairie de Sarraltroff le 27 octobre dernier. La CCIC a proposé la relocation du lot de chasse N°1 par la signature d'une convention de gré à gré ceci avec l'actuel locataire = la Société de Chasse du Sarreck (famille Hertz), domiciliée au Domaine du Sarreck, 57930 OBERSTINZEL. Ce lot était durant la période 1997-2006 un lot communal. Le Maire informe le Conseil Municipal que pour le prochain bail 2 février 2006 - 1er février 2015, la Ville de Sarrebourg a proposé la mise en location d'un lot INTERCOMMUNAL ayant les références ci-dessous =

Surface de la part SARRALTROFF =	437 ha 98 a 55 ca
Surface de la part SARREBOURG =	90 ha 22 a 09 ca
Surface totale du lot =	528 ha 20 a 64 ca
A déduire = réserve LENDERINK =	47 ha 56 a 86 ca
réserve PAX =	83 ha 59 a 70 ca
réserve HERTZ =	47 ha 86 a 04 ca
TOTAL DU LOT 1	349 ha 18 a 04 ca

La limite du lot sera la ligne SNCF Metz-Strasbourg bien matérialisée sur le plan et sur le terrain. Le maire ajoute enfin, que dans le cadre de la signature du Gré à Gré pour cette location, il appartient au Conseil Municipal de proposer un tarif de location à la Société de Chasse du Sarreck.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff :

APPROUVE le mode de relocation en gré à gré pour le lot intercommunal N° 1 pour la période 2006-2015,

FIXE le prix annuel de location pour ce lot à 4.500,00 € (quatre mille cinq cent €uros),

PREND NOTE que si la Société de Chasse du Sarreck refuse la signature de cette convention de gré à gré, le mode de location pour ce lot sera l'Adjudication Publique,

AUTORISE le maire à signer avec la société de chasse du Sarreck et la Ville de Sarrebourg la présente convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Location de la Chasse Communale 2006-2015 = Lot communal 2 - Gré à Gré

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Consultative Communale de la Chasse qui s'est réunie en mairie de Sarraltroff le 27 octobre dernier. La CCCC a proposé la relocation du lot de chasse N°2 par la signature d'une convention de gré à gré ceci avec l'actuel locataire = l'Association de Chasse LES RENARDS (Mr Gaston DEVOT), domiciliée 18 rue de Kirrberg, 67260 BAERENDORF. Ce lot aura pour la relocation du 2 février 2006 au 1er février 2015 les références ci-dessous =

Surface SARRALTROFF =	714 ha 59 a 31 ca
A déduire = réserve FIMAYER =	5 ha 34 a 25 ca
A déduire = terrains clôturés =	5 ha 89 a 74 ca

(Fercu, Rudolph, SE Berthelming)

TOTAL DU LOT 2 703 ha 35 a 32 ca

La limite du lot sera la ligne SNCF Metz-Strasbourg bien matérialisée sur le plan et sur le terrain. Le maire ajoute enfin, que dans le cadre de la signature du Gré à Gré pour cette location, il appartient au Conseil Municipal de proposer un tarif de location à l'Association de Chasse LES RENARDS.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff :

APPROUVE le mode de relocation en gré à gré pour le lot communal N° 2 pour la période 2006-2015,

FIXE le prix annuel de location pour ce lot à 5.400,00 € (cinq mille quatre cent €uros),

PREND NOTE que si l'Association de Chasse LES RENARDS refuse la signature de cette convention de gré à gré, le mode de location pour ce lot sera l'Adjudication Publique,

AUTORISE le maire à signer avec l'Association de Chasse LES RENARDS la présente convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Programme de travaux 2006 - Rue de la Fontaine - Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal la prévision des travaux de voirie pour l'année 2006 à savoir = la réfection et l'aménagement de la Rue de la Fontaine - chaussée, trottoirs, installation d'une fontaine. Puis il présente le devis de la Société COLAS EST de Héming pour les travaux précités d'un montant total de =

268.510,00 € HT et 321.137,96 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2006 et ACCEPTE les devis de la Société COLAS EST,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Programme de travaux 2006 - Eclairage du Stade Municipal - Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal la prévision des travaux de pour l'année 2006 à savoir = l'installation d'un éclairage au stade municipal. Puis, il présente le devis de la Société SASSO de Sarrebourg pour les travaux précités d'un montant total de =

18.773,70 € HT et 22.453,35 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2006 et ACCEPTE les devis de la Société SASSO,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

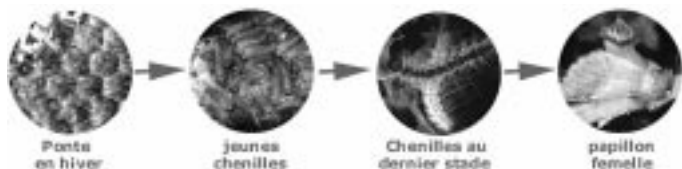
Après un court échange de vues = hausse des tarifs (département et région) de la Taxe d'Habitation - Travaux d'assainissement et aides de l'Agence de l'Eau - Bulletin Communal 2005 - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20h00.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

La chenille processionnaire est commune en Europe centrale. Elle pullule périodiquement.

Les papillons nocturnes volent au cours de l'été à partir de la fin juillet.

Après l'accouplement, les femelles déposent leur ponte au sommet des arbres bien dégagés. Les œufs éclosent le printemps suivant, courant avril au moment du débourrage des chênes. Les chenilles se dirigent en procession (d'où leur nom) vers les extrémités des branches où elles mangent les jeunes pousses. S'il fait froid, elle restent regroupées et attendent l'apparition des feuilles. Elles s'alimentent le soir et la nuit et s'abritent dans un nid soyeux qu'elles abandonnent après la mue. Dès la fin du jour, elles se dirigent, en procession laissant derrière elles un réseau de fils, vers les pousses.



L'évolution de la chenille processionnaire du chêne (document INRA)

A la fin de l'été elles tissent un nid de fils soyeux plaqué sur les branches (qui peut dépasser un mètre). Les adultes appa-

raissent 30 à 40 jours plus tard. Les chrysalides présentent parfois un arrêt de développement qui peut reporter la sortie des adultes d'une année.

Notre forêt a été, ces dernières années, fortement attaquée par ces chenilles. Surtout après la canicule, c'est un stress supplémentaire pour l'arbre.

En plus, cette chenille est connue pour provoquer des irritations et des allergies notamment des urticaires. Mais la chenille n'est pas urticariante à tous les stades c'est pourquoi, si l'on veut intervenir, il faut le faire au bon moment, avant qu'elle ne le devienne.

LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE :

En aucun cas, la lutte ne permet d'éviter de nouvelles pullulations. Il faut connaître le cycle de la chenille et du papillon et suivre le débourrement des chênes afin d'intervenir au meilleur moment : lorsque les chenilles sont encore jeunes et donc plus sensibles aux préparations insecticides, mais que les feuilles sont assez développées pour recevoir le produit : on a utilisé à Sarraltroff un bacille, le bacille de Thuringe, inoffensif pour l'homme mais qui n'est pas supporté par le tube digestif des chenilles. Le traitement aérien au *Bacillus thuringiensis* s'est fait par hélicoptère car il permet de bien atteindre la cime des arbres.

Malheureusement, le traitement n'est pas définitif et il faudra recommencer à la prochaine attaque...

Pour en savoir plus : <http://www.nancy.fr/inra>

LES CIGOGNES SONT DE RETOUR...

Il fut un temps où beaucoup de maisons hébergeaient sur leur toit un nid de cigognes (il y en eut un dans le sommet du grand tilleul qui se situait sur la place de l'église).

Un jour elles ne revinrent pas...

L'auguste animal que nous voyons sur cette photographie (cheminée de la chaufferie de l'église) doit être certainement un oiseau qui venait du Parc de Sainte Croix. C'était une image familière autrefois.



Sarraltroff par l'histoire

RETROSPECTIVE DES ANNÉES 1705 – 1805 – 1905

1705 - Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck –
Curé = Abbé Jacques Brazzy (enterré dans le
chœur de l'église) – Maire = Sébastien Ried

Naissances 13 (parmi eux, Hartmann Jean Jacques, fils
de Hartmann Jean Nicolas et Viller Marie -
hérétique).

Mariages 2 = dont Castillon Mathieu (de Ascone –
Suisse Italienne) avec Hanine Anne Hélène
Rab - Zumbach

Décès 1

La mention " hérétique " désigne des non-catholiques car
dans le Duché de Lorraine, on était catholique (la religion du
Duc) et l'état civil était relevé par le curé non pas sur un
registre d'état civil mais dans les registres paroissiaux.

On note des noms de famille aujourd'hui disparus comme =
Nouri, Castillon, Colson, Hesse, Renaut, Jung et d'autres
avec une orthographe différente = Bové pour Beauvais.

1805 - AN XIII et AN XIV de la République
Département de la Meurthe – District de Sarre-
bourg –
Curé = Abbé Soleil revenu en 1802 d'exil à Am-
sterdam
Maire = Stock Jean Pierre
Instituteur = Muller Nicolas
Institutrice = Sœur Karst Synclétia

Naissances 30 certains noms de famille ont disparu
comme Gira, Pierron, Kauff...

Mariages 6

Décès 14 = parmi eux 7 enfants dont 6 nourrissons
(5 pendant l'été, probablement à cause de la
chaleur), on note des âges avancés = 85 ans,
74 ans...

Il est intéressant de noter qu'il existait à l'époque à côté de
nombreux décès à un âge que nous dirions " jeune " aujour-
d'hui, quelques vieilles personnes qui dépassaient largement
la moyenne d'âge de la plupart des gens. On sait que, dans
les familles, ces vénérables vieillards étaient respectés. C'est
par eux que se transmettait la mémoire d'un village. Il n'y
avait pas de livres d'histoire, il y avait des conteurs.

1905 - SAARALTDORF – Reischland Elsass-Lothringen
– Bezirk Lothringen – Kreis Saarburg (terre
d'Empire d'Alsace Lorraine – Région Lorraine,
District de Sarrebourg).
Burgermeister – Maire = Auguste Grosse
Curé = Abbé Landfried
Instituteur = Jean Scholving

Naissances 17

Mariages 2

Décès 10

Les délibérations du conseil municipal en 1905 :

La taxe pour le bois d'affouage est fixée à 24 Marks.

Le conseil municipal autorise le maire à attribuer les travaux
et l'achat de fournitures pour l'extension de la conduite d'eau
vers la gare à l'entreprise Hofner de St Johann sur la Sarre.

Les taxes des chiens de Mr Kessler fixées à 1,20 DM pour
1904 et celle de Peter Kennel ont été apurées.

Stephan Zengler est reconduit dans ses fonctions de membre
du Conseil des Orphelins ainsi que son remplaçant Joseph
Scheffer pour une durée de 5 ans.

Un crédit de 100 DM est voté pour la construction d'un trot-
toir jusqu'à la gare.

Les chemins sont déclarés praticables et le maire est prié de
recouvrer les taxes auprès des utilisateurs.

Le bilan financier du Conseil des Pauvres a été approuvé et
s'établit à 306 DM en recettes et en dépenses.

La commune acquiert de nouveaux rouleaux et registres
pour le cadastre.

Les vacances d'automne sont fixées du 26 août au 9 oc-
tobre.

Le conseil municipal, sur investigation du Chef de District,
sollicite l'entreprise Ernst de Sarrebourg pour faire un devis
et un plan pour la construction d'un hangar. Les frais seront
couverts par la vente de bois de chauffage. Mais le 17 sep-
tembre, il se prononce pour un 2e projet d'entrepôt pour les
machines.

Le conseil municipal ouvre les crédits pour les dettes de
l'année financière 1904 à savoir les primes d'assurances,
l'entretien du matériel scolaire, l'entretien des bâtiments
communaux, l'abonnement au Journal de Sarrebourg, les
dépenses de publicité, le transport du bois d'affouage par la
Société Levêque.

Le conseil municipal rejette la mise en place de classes de
perfectionnement rurales.

Le conseil municipal dégage un crédit de 50 DM destiné aux
frais d'évaluation des dégâts causés aux champs par les ma-
noeuvres militaires lors de la campagne de 1905 par le se-
crétaire de mairie = 10 DM, le Maire Grosse = 12 DM, Peter
Gauthier pour la Commission du Village = 12 DM, Peter
Geoffroy = 12 DM et le Garde Champêtre Schäffer Joseph
= 4 DM.

Le budget prévisionnel du Conseil des Pauvre pour 1906 est
adopté.

Joseph Fröhlicher est reconduit dans ses fonctions au conseil
des pauvres.

Traduction = A. Kugler

Santé et environnement

LA MALADIE DE LYME

C'est une maladie bactérienne qui se contracte essentiellement en forêt, et qui est due à une bactérie (*Borrelia burgdorferi*) transmise à la suite d'une piqûre de tique.

En Moselle, tes milieux naturels occupent un tiers du territoire. La vie en milieu rural, en particulier tes activités professionnelles ou de loisirs amènent à fréquenter tes sous-bois humides et te contact des hautes herbes. Les tiques sont essentiellement actives d'avril à juin mais également au début de l'automne.

Prenez vos précautions

- Evitez dans la mesure du possible les zones à risques (sous-bois, feuillus, humides, hautes herbes ...).
- Il existe des produits répulsifs actifs contre les tiques, n'hésitez pas à consulter votre médecin ou à demander conseil à votre pharmacien.
- Au retour d'une sortie en forêt, inspectez avant la douche tout le corps et plus particulièrement tes "zones à risques" à peau fine, telles que sous les aisselles, les plis des genoux, les zones génitales, le nombril, le cuir chevelu.
- Les femmes enceintes devraient être particulièrement vigilantes compte tenu de la transmissibilité au bébé.

En cas de piqûre

Il est important de retirer la tique dans sa totalité et dans les plus brefs délais, car le risque de transmission de la maladie augmente avec le temps de fixation.

N'oubliez pas de désinfecter la plaie après le retrait total de la tique et de surveiller dans les jours qui suivent la zone de piqûre.

Après extraction, la plus grande vigilance s'impose car si la tique n'est plus présente, le risque de contracter la maladie de Lyme n'est pas exclu



Lorsque le germe est inoculé à t'homme par piqûre d'une tique, la maladie se développe alors en trois phases...

Première phase : Apparition d'une rougeur

Consultez votre médecin traitant au moindre doute

La rougeur, qui est dans la plupart des cas, l'un des premiers symptômes de la maladie survient en règle générale entre 2 et 32 jours après la morsure de tique.

Elle s'étend à partir du point de piqûre (ou morsure) en formant un halo (couronne) rouge de diamètre variable. Cette rougeur en général est indolore et ne provoque aucune démangeaison. Parfois une sensation de chaleur est cependant ressentie localement. Elle s'accompagne parfois de fièvre, de maux de tête ou de ganglions. La rougeur disparaît spontanément en quelques semaines. Il est important de faire le diagnostic dès ce stade car les traitements antibiotiques sont alors très efficaces, et permettent une guérison rapide.

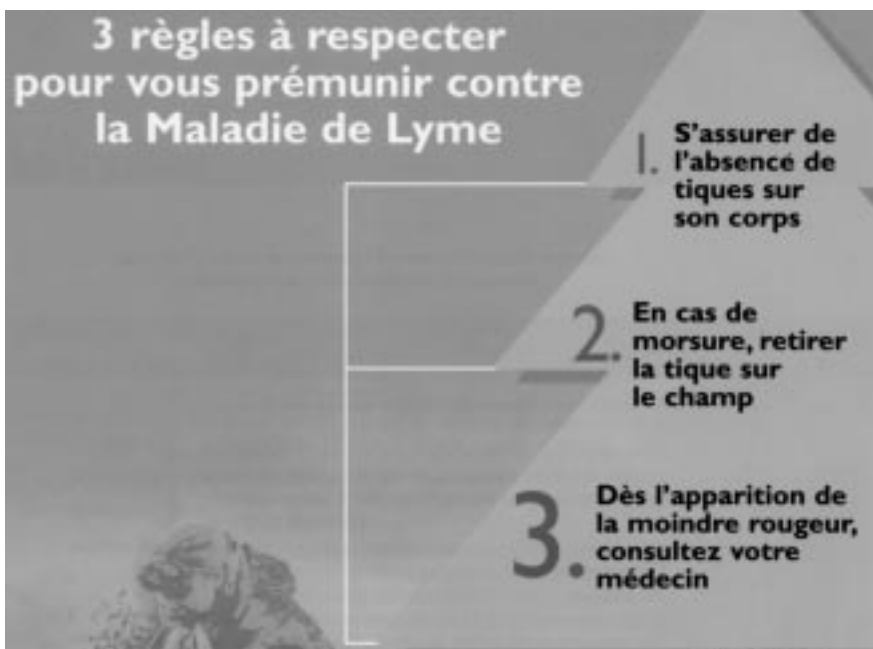
Seconde et troisième phase : Gare aux complications

En l'absence de traitement adéquat, la maladie évolue alors vers la seconde phase de la maladie de Lyme, qui se caractérise par des complications neurologiques, des manifestations articulaires semblables à des douleurs rhumatismales ou musculaires et plus exceptionnellement par des symptômes cardiaques, ophtalmologiques, etc.

La troisième phase se caractérise quant à elle par de graves poussées d'arthrite, des atteintes chroniques du système nerveux ou des lésions de la peau.

Tous ces signes peuvent survenir dans les mois ou les années qui suivent la morsure initiale. En présence de ces différents symptômes, il faut ainsi penser à la maladie de Lyme même si la morsure est ancienne ou passée inaperçue.

D'après un document réalisé par l'URCAM d'Alsace



Autour des écoles



Saint Nicolas à l'école

Tradition oblige...
Saint Nicolas était de passage à l'école de Sarraltroff.
Comme tous les enfants étaient sages, l'évêque de Myre leur a remis des friandises.

Un boulanger à l'école maternelle

Dans le cadre de la semaine du goût, le boulanger Michel Frantz de Gosselming est venu à l'école maternelle faire un exposé sur le métier de boulanger et présenter aux enfants différents sortes de pains et des viennoiseries aux formes et parfums variés. Croissants nature ou chocolat, pains aux raisins et tartines alléchantes, de quoi faire un bon petit déjeuner et redécouvrir le plaisir de manger du pain.



Les enfants font le spectacle

Les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont terminé l'année scolaire en beauté en offrant à leurs parents, familles et amis un spectacle de danse, mettant en scène le folklore de plusieurs pays d'Europe et d'ailleurs.

Succès du loto des écoles

Les parents d'élèves de l'école de Sarraltroff et les enseignants ont organisé un loto à la salle de la fanfare de Hoff. Quelque deux cents personnes de tout âge ont pris part au jeu. De nombreux lots de valeur étaient proposés.

Le bénéfice de ce loto sera entièrement consacré aux élèves des écoles de Sarraltroff pour des sorties ou des équipements pédagogiques





Le calendrier des copains

Les élèves de la classe de petits et moyens de l'école maternelle sont fiers de présenter le Calendrier des copains 2006, édité par l'association départementale de l'OCCE (office central de la coopération à l'école). En participant l'an passé au concours de dessin sur le thème des fables de La Fontaine, ils ont été sélectionnés, pour leur réalisation de "La laitière et le pot au lait".

Ainsi, leur dessin et ceux d'autres écoles du département de la Moselle illustrent les plus belles fables de La Fontaine à travers les pages du Calendrier des copains. Parents d'élèves et écoliers proposeront ce calendrier à la vente.

Le bénéfice sera partagé entre la coopérative scolaire et Noël de joie qui affectera les fonds offerts à des actions en faveur de l'enfance en difficulté.



A la paroisse

En 1964 l'abbé Lambour transforma l'ancien chauffage au coke en mazout, d'importants travaux étaient nécessaires et le coût de l'opération s'éleva à 16500 frs de l'époque.



Depuis 2001, nous souhaitons changer ce système devenu vieillissant et plus du tout adapté au prix du mazout devenu très cher. Nous ne voulions pas non plus le faire sans aides.

En collaboration avec la commune, les subventions demandées ont été attribuées en 2005. Les travaux dont les devis s'élevaient à 40500€ débutèrent immédiatement. Grâce aux

bénévoles et aux ouvriers communaux, les travaux de génie civil ont entièrement été réalisés en interne. De ce fait le coût global des travaux a été réduit à 29300€, financés comme suit :

- Conseil de Fabrique : 16560 €
- Subventions diverses : 12740 €

La TVA étant avancée par la commune soit 5742 €

Un grand remerciement à la municipalité et plus particulièrement Mr le Maire pour ses démarches auprès des autorités compétentes. Merci aux donateurs qui nous soutiennent tout au long de l'année.

Avec ce chauffage qui fonctionne à merveille, Monsieur le Curé espère des fidèles de plus en plus nombreux lors des offices.

La fête Dieu 2005 fut encore une réussite, ceci grâce aux associations et aux jeunes du groupe de prière.

Mathieu Balzer, fraîchement ordonné, célébra une de ses premières messes en notre église. Mathieu souhaitait remercier l'ensemble des paroisses dans lesquelles il effectua son stage de séminariste.

Nos pensées vont également à tous ceux et celles qui oeuvrent pour notre église, ainsi qu'à la chorale, Mme Keller, Gaby et Sébastien pour leurs dévouement tout au long de l'année.

Bonne année à tous...

ECHOS DE NOS ASSOCIATIONS

Sapeurs Pompiers

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Sarraltroff existe déjà depuis de nombreuses années et ne cesse de s'investir dans de nombreuses activités. Autant dans des activités de prévention, comme les simulations d'évacuation à l'École de Sarraltroff, que dans diverses manœuvres. Mais n'oublions pas non plus, les activités d'animation, comme les soirées à thèmes et les fêtes d'été telle que cette " Fête de la Ferme " du 9 et 10 juillet 2005 chez la Famille Cuny. Fête qui a connu un grand succès grâce, à l'aide que chacun a pu apporter ainsi qu'aux diverses manifestations qui s'y sont déroulées ; magnifique feu d'artifice, exposition de voiture et d'engins agricoles, tiercé de vaches, ... autant d'activités ayant ravi petits et grands. Nous, membres de l'Amicale et du Comité, nous vous remercions, vous, habitants de Sarraltroff et des villages alentours de votre présence et souhaitons vous revoir bientôt lors d'une nouvelle " Fête de la Ferme ".

N'oublions pas de souligner le courage, le dévouement dont fait preuve chaque Sapeur Pompier Volontaire ni d'encourager les Jeunes Sapeurs Pompiers de notre Corps.

Il est également primordial pour vous citoyens de connaître le comportement à adopter lorsque vous appelez le 18 :

- présentez-vous (nom, prénom, adresse, le lieu d'appel)
- nature de l'incident et tous risques éventuels (si vous avez affaire à un incendie, une fuite de gaz, un effondrement, une chute ...)
- le lieu exact de l'accident (ville, n°, rue, immeuble, résidence, étage, un détail quelconque ...)
- nombre et état des victimes (l'état et si vous le pouvez, dressez le bilan des victimes (rythme cardiaque...))
- attendre que l'on vous dise de raccrocher, afin d'attendre toutes instructions de la part de votre interlocuteur.

Surtout restez le plus calme possible, gardez votre sang-froid, couvrez les victimes au maximum, réconfortez les et surtout parlez-leur.

Si vous êtes intéressé par une formation aux premiers secours, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des Pompiers de Sarraltroff ou de la Croix Rouge. Les premiers gestes que vous pouvez apprendre, vous permettront un jour peut-être de sauver une vie.

Nous avons une pensée toute particulière pour Mr MASSON Gérard qui nous a quitté cette année. Il a été Sapeur Pompier à Sarraltroff durant de nombreuses années puis membre de l'Amicale.

Tous les Sapeurs Pompiers, les membres de l'Amicale, les JSP vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une très bonne année 2006.

Le corps des Sapeurs Pompiers et l'Amicale



Gymnastique Volontaire

La saison 2005 a bien démarré. Nous sommes une bonne trentaine, tous les LUNDIS de 20h à 21h, à participer avec volonté et bonne humeur au, cours de Gymnastique Volontaire, dans le préau de l'école primaire, sous la direction de Mme SCHAEFFER Nicole.

Aucune discipline n'est mise à l'écart: STEP, FUNK, KICK-BOXING, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, ABDOS-FESSIERS, DANSES, CIRCUIT-TRAINING etc...

Notez que le cours du Mercredi a été supprimé.

Au mois d'Avril, une Marche ouverte à tous, sera organisée dans notre village.

Venez nous rejoindre pour entretenir votre corps et votre esprit.

Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2006



Club de l'Amitié

Nous sommes aujourd'hui plus de 68 membres, tous d'un âge plus que mûr, la doyenne a 90 ans.

La première réunion de ma présidence a eu lieu le 24 février. Nos activités restent toujours les mêmes. Nous nous retrouvons deux fois par mois le jeudi après-midi de 14 heures 00 à 18 heures 00 pour nos réunions récréatives.



Sortie à Rhodes

Une fois l'an nous organisons un concours de belote et un loto inter-associations, une journée de Pizza Flamm vers la fin du mois de Juin avant d'interrompre nos activités durant la période d'été. Le Jeudi 19 avril : repas Asperges au restaurant " Au Bœuf " à Schwindratzheim puis une promenade dans le vieux Strasbourg ; le jeudi 13 octobre un

repas au " Paquis " (près de l'Etang du Stock), nous avons poursuivi notre journée avec une croisière sur le plan d'eau de Rhodes. Ce fut une excursion très réussie et enthousiasmantes car nous devons faire en sorte que les personnes âgées restent insérées dans notre Club d'Amitié.

Que les nouveaux venus se sentent à l'aise et qu'ils profitent pleinement des distractions au sein du club. Malheureusement, il existe également des moments de tristesse. Nous venons de perdre trois de nos membres et responsables du club. Nous en garderons un très bon souvenir et assurons leurs familles de nos pensées amicales.

Chers amis et amies vous qui seriez tentés de passer quelques heures de loisir et de réconfort, n'hésitez pas à nous rejoindre au Club de l'Amitié.

Pour terminer, je me joins au Comité pour vous souhaiter une bonne et heureuse ANNEE 2006.

Le président : Albert WILLEM

U.N.C. - A.F.N. - S.De.F.

La Section de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS de SARRALTROFF, à l'image des associations locales, assure sa mission avec foi et compétence. Elle n'a pas à rougir de ses homologues mosellans, bien au contraire. En dépit de l'âge " plus que mur " de la moyenne de ses adhérents, la Section dite des Anciens Combattants est toujours aussi active que par le passé sous l'impulsion du Président et de son comité dynamique et compétent. La Section participe à toutes les cérémonies patriotiques organisées par la municipalité de SARRALTROFF elle se fait aussi un point d'honneur d'être présente, toujours avec son drapeau, aux cérémonies célébrées au sein du Sous-Grouppe de FENETRANGE.

Naturellement, une forte délégation accompagnée du Porte-Drapeau, assiste la famille en deuil lorsque l'un de ses membres vient malheureusement à disparaître. Tout comme la Municipalité, la Section est particulièrement sensible au dévouement du personnel enseignant qui, par



exemple, lors des manifestations patriotiques, fait participer ses élèves.

La Section participe également à toutes les manifestations voulues par les instances départementales de l'U.N.C. : Congrès, Réunions, etc.

La section peut aussi être dénommée Association Amicale. Elle prend le temps de se divertir : excursions, thé

dansant, repas fraternel.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Vous ne le regretterez jamais...

Le président Willem Albert et son comité vous souhaitent à tous

UNE BONNE ANNEE 2006.

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

En 2004 – 2005, le Comité du Souvenir Français de Sarraltroff se compose de 76 membres. Malheureusement, courant 2005, deux membres sont décédés. Il s'agit de Monsieur Auguste GASSMANN et de Monsieur Gérard MASSON. Tous les membres du comité adressent aux deux familles des défunts leurs condoléances les plus attristées.

L'année 2005 sera marquée par la rénovation d'une plaque érigée en 1965 au Monument aux Morts de la commune de Goerlingen pour les enfants victimes de la guerre 1939/1945 et de celle d'Algérie. L'ancienne plaque ne portait pas les noms des sept morts lors de ces deux périodes. Plusieurs membres de Goerlingen font partie de notre comité et assistent régulièrement à la quête nationale du 1er novembre. Le coût de la rénovation s'élevait à 700 € HT. Le comité de Sarraltroff financera ces travaux à hauteur de 400 €, 150 € seront pris en charge par la commune de



révisionnistes. A ce sujet, une sortie avec les enfants de Sarraltroff est à l'étude pour 2006. Il s'agit de la visite des sites de mémoire de la Vallée de la Bruche : le Musée Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck et du camp de concentration du Struthof.

En 2005, nous comptabilisons une trentaine de participations avec

Edmond MULLER et à tous les autres par leur présence et leur générosité lors de la quête du 1er Novembre. Merci aux diverses aides financières parmi elles le Crédit Mutuel de Sarraltroff, les cotisations de nos membres pour l'accomplissement de notre mission. Lors de l'Assemblée Générale 2005, un diplôme d'honneur du Souvenir Français a été remis aux directrices de l'école, Madame Rita SEYER (représentée par Madame Françoise Klein) et Mademoiselle Marie-Jeanne SCHLACHTER ainsi qu'à notre trésorier Monsieur Bernard REYMANN. Ces diplômes furent remis par Monsieur le Délégué Général Adjoint du Souvenir Français, Monsieur Bernard BESSAY et Monsieur le Général de Corps d'Armée Eugène AUDREN.

Distinct des associations d'anciens combattants, notre association n'est pas limitée dans le temps, et est ouverte à tous ceux et à toutes celles de tous âges, français et étrangers qui désirent honorer la mémoire des morts sur les champs de bataille par l'entretien des tombes et des monuments érigés en leur honneur. A ce titre, le Souvenir Français observe la plus stricte neutralité tant au point de vue politique qu'au point de vue confessionnel ou philosophique.

La cotisation annuelle est fixée à 8 €uros, venez nous rejoindre !

Bonne Année 2006 à toute la population,

Le Comité du Souvenir Français

Robert BEAUVAIS



Goerlingen ainsi que 150 € par les familles des victimes. Notre trésorerie permet cette dépense sans solliciter l'aide de la Délégation Départementale du Souvenir Français.

D'autres parts, pour transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations, il est bon de leur rappeler les horreurs de la déportation, des camps de la mort, des chambres à gaz et des fours crématoires ceci afin de les sensibiliser et de les mettre en garde face à des

notre drapeau aux cérémonies patriotiques y compris les deux obsèques de nos membres Auguste GASSMANN et Gérard MASSON.

Le comité adresse ses vives félicitations et remerciements aux portedrapeaux Monsieur Théophile ROOS et à son suppléant Monsieur Jean-Luc FRIANG, aux personnels enseignants et aux enfants de l'école qui sont toujours présents à l'appel, à la Musique Saint Michel sous la direction de Monsieur

Sports Réunis de Sarraltroff

Nous sommes à quelques semaines des fêtes de fin d'année, et c'est l'occasion pour nous de vous faire part de quelques nouvelles de notre club de football.

Après une saison difficile en PPD, notre équipe fanion est repartie en deuxième division. Comme nous vous laissions entendre dans notre dernier bulletin municipal, la saison a été plutôt difficile, et malgré un sur-saut d'orgueil pendant les premiers matchs retours avec 2 victoires d'affilées, la fin de la saison s'est terminée dans la difficulté. Résultat, l'équipe fanion finit dernière, se retrouve en deuxième division. Les départs des uns, les arrêts des autres ont fait que le club n'a pas pu engager une équipe réserve. Heureusement le début de saison 2005-2006 permet tous les espoirs puisqu'à ce jour l'équipe figure dans le haut du



tableau à quelques points du premier. L'autre objectif est de reconstruire pour la prochaine saison, une équipe B. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du club.

Côté équipe de jeunes, cette année sont engagées une équipe débutant, une équipe poussin, une équipe benjamins jumelée avec Hilbesheim tout

comme nos joueurs de Moins de 15 ans. Les résultats sont encourageants pour tous.

Bien sûr, il n'y a malheureusement pas que l'aspect sportif au sein de notre club. Il y a aussi l'aspect financier, régulé par la réussite de nos manifestations. Cette année encore, vous avez été nombreux à contribuer à la bonne santé de notre club, au vu de votre participation à nos diverses fêtes. Que ce soit à la Foire à la Brocante à laquelle plus de 100 exposants ont pris part (au moins autant d'exposants ont été refusés et démontre la réussite de la fête), ou à nos soirées Pizzas-Flamms de mai et de septembre, votre soutien nous a permis d'investir comme chaque année dans bon nombre d'équipements qui viennent agrémenter la vie de nos jeunes et moins jeunes joueurs.

La commune nous a permis de faciliter notre travail d'entretien du terrain, puisque la mairie nous a mis à disposition, et ce depuis le printemps, une nouvelle tondeuse. D'un autre côté, pour que la 3ème mi-temps soit plus agréable, une place devant le club house a été aménagée en macadam.

Avant de reprendre les matchs retour de cette saison, le club organise une sortie au ski à laquelle tous les membres du club peuvent participer, l'objectif étant de ressouder les troupes.

Pour cette nouvelle année, nous ne pouvons que souhaiter que nos résultats de l'équipe fanion se confirment pour que l'année passée en PPD serve d'expérience pour la saison 2006-2007 au même niveau ...

L'avenir nous le dira...

Bonne année à tous.



L'année 2005 aura été une année moyenne du point de vue production fruitière, ou plutôt inégale, notamment pour ce qui concerne les fruits à noyaux. La mirabelle, reine des ver-

l'on peut dire... Il s'y était plus particulièrement investi depuis sa retraite de la SNCF. Passionné de taille fruitière il faisait profiter tous les membres de la Société de ses



gers lorrains, a été parcimonieuse ici tandis que dans le verger voisin elle était abondante. Les gels printaniers et le brouillard y ont été pour quelque chose.

Notre section a adopté maintenant son rythme de croisière : notre partenariat avec le CAT d'Albestroff s'est renforcé au cours des années et nous permet d'offrir chaque printemps géraniums et vivaces de qualité, chrysanthèmes à l'automne.

Nous déplorons toutefois cette année, la disparition de Gérard Mason. Gérard était un membre très actif de notre société, un moteur si

connaissances, notamment lors des séances de recyclage au verger-école ou dans les vergers de particuliers. Nous avons tous beaucoup de plaisir à partager sa passion. Il est peut-être là haut dans les Jardins de l'Eden... Il avait courageusement fait face à la maladie qui devait l'emporter rapidement. A sa famille, à son épouse, nous présentons nos condoléances sincères et attristées.

LES MALADIES DU THUYA :

Beaucoup de maladies touchent le thuya et qui n'a pas vu les thuyas brunir, dessécher et mourir.

Les pousses atteintes par la maladie

prennent un aspect rougeâtre et lorsque nous passons la main sur le rameau, si ce dernier est rêche, c'est qu'il est en train de se dessécher et tout l'arbre périt.

Les ravageurs :

L'araignée rouge : les larves pompent la sève et assèchent le thuya.

Traitement : avec un produit systématique anti-acarien.

Prévention : arroser le feuillage en période sèche.

Le bupreste : insecte de 7 à 10 mm de couleur vert-bleu métallisé : les larves sucent la sève en s'enfonçant sous l'écorce où l'on voit des trous de 3 mm et l'écorce se boursoufle (on l'appelle aussi la mouche de mai). Il faut couper la branche atteinte mais si la larve est dans le tronc, il n'y a rien à faire : il faut couper le thuya.

Le phytophthora est un champignon qui bouche les conduits de sève. L'aliette peut enrayer le mal qui se manifeste par une partie de l'arbre qui dessèche au dessus du bouchon. Prévention : arrosage préventif avec de l'aliette tous les 15 jours à raison de 10 grammes pour 10 litres d'eau. Après l'arrosage, la maladie est encore dans le sol, condamnant toute nouvelle plantation.

Le thuya est une plante fragile victime de beaucoup de maladies. Toutes les branches infectées par le bupreste et le phytophthora doivent être coupées et détruites par le feu.

Un moyen de lutte efficace : la biodiversité en multipliant les essences de vos haies.

Bonne année verte à tous.

Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Les Donneurs de Sang Bénévoles de Sarraltroff-Oberstinzeln-Goerlingen remercient tous ceux qui ont participé aux collectes de sang au cours de l'année 2005. Donner son sang est un acte de générosité et de solidarité. Nous vous invitons à participer aux dons du sang qui auront lieu :

le 6 janvier 2006 à Sarraltroff,

le 17 mars 2006 à Sarraltroff,

le 16 juin 2006 à Goerlingen,

et le 20 octobre 2006 à Sarraltroff.

Les collectes réalisées au cours de l'année 2005 ont permis de recueillir 240 pochettes de sang. Au nom des malades nous vous en remercions.

Les besoins en sang devenant toujours plus importants, un appel particulier est lancé vis-à-vis des jeunes donneurs ou de nouveaux donneurs : toutes les personnes en bonne santé peuvent donner du sang **DES L'AGE DE 18 ANS**.

D'après un sondage, 80 personnes sur 100 accepteraient de donner du sang mais en réalité seulement 4 sur 100 en donnent. Cela fait réfléchir, surtout quand on sait qu'il n'y a aucun danger pour le donneur.

A vous tous, à vos familles, nous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2006.



FOYER [†] MICHEL



L'harmonie municipale du Foyer Saint-Michel a rehaussé le repas des aînés



1. C.L.S.H.

Pour l'année 2005, alors que nous avons prévu l'organisation d'un centre d'été sur 2 semaines, rien n'a pu être organisé.

Cela pour deux motifs :

- Un manque d'encadrement qualifié
- Un manque d'engagement de bénévoles.

Pour l'année 2006 rien n'est à ce jour programmé.

2. Vie du Foyer.

En tant que Président j'aurais souhaité que l'année 2005 apporte un renouvellement de l'encadrement et de l'équipe du foyer et j'avais prévu de me démettre de ma fonction. Les circonstances ont voulu que ce ne soit pas le cas. Par contre à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra le 03 février prochain sera débattu le problème de la survie du foyer. Ou des personnes désireuses d'apporter leur aide et prêtes à s'engager se feront connaître, ou le foyer devra être mis en HIBERNATION.

Bonne année 2006 à tous...

Le président.

Nouvelle institutrice



Mme Bénédicte Lamorlette remplace Mme Anne Gravel.

Les enfants de la maternelle ont accueilli leur nouvelle, enseignante, Mme Bénédicte Lamorlette en remplacement de Mme Anne Gravel. L'effectif scolaire est réparti en quatre classes. En maternelle, les petits et moyens de Mmes Elisabeth Amadori et Bénédicte Lamorlette aidée par Nadine Neurohr, sont au nombre de 15 élèves dont 7 nouveaux ; la section des moyens et grands de Mlle Marie-Jeanne Schlachter compte 20 élèves, la classe de Mme Seyer, CP CE 1, compte 18 élèves ; la classe de Mme Klein, CM 1 et 2 et CE 2, compte 24 élèves.

Fête à la ferme



Les 9 et 10 juillet 2005, grâce à Monsieur et Madame Cuny qui ont ouvert les portes de leur ferme au public, grâce aux habitants du quartier du Breuil et aux Sapeurs Pompiers, qui ont prêté main forte à l'organisation, cette fête fut un extraordinaire succès. Les visiteurs, salués par une énorme poupée de paille, furent nombreux. Inaugurée par les autorités locales, cette fête vit aussi la messe célébrée par le curé à la ferme.



Outre les nombreuses expositions de matériel agricole, de voitures anciennes, de produits biologiques, on assista à un tiercé de vaches, des courses en sac. On pu faire des tours en calèche et manger sur place un excellent bœuf à la broche.

Un franc succès qui créa un climat de bonne humeur véritable dans le quartier du Breuil.



Album souvenir



Inauguration de la foire à la brocante 2005



Le repas des aînés rehaussé par la chorale et l'harmonie municipale du Foyer Saint-Michel



Les crécelleurs sont allés recueillir le fruit de leurs efforts auprès de la population



Voyage culturel pour les membres de l'amicale des maires au Palais Bourbon

Album souvenir



Bon anniversaire à Mme Edwige Ottinger née Thiry pour ses 85 ans



Madame Mathilde Mura a fêté ses 85 ans.
Elle est veuve de Charles Mura, correspondant sportif, qui, outre cette qualité avait été conseiller municipal de Sarraltroff en 1971 avec le Maire Marcel Gassmann.



Bon anniversaire à Mme Antoinette Sonntag pour ses 85 ans



Deux enseignantes quittent l'école cette année. Une réception a été organisée en leur honneur. Les deux participantes sont Gaëlle Balandier, institutrice à l'école primaire, et Anne Gravel, institutrice à l'école maternelle.



Noces d'or des époux Douvier



Le Crédit Mutuel
vous souhaite
une bonne année
2006

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces
1, rue du Maréchal Leclerc – 57930 Fénétrange
Agences à : Langatte - Mittersheim - Sarraltroff
Tél. : 0 820 89 15 43* – E-Mail : 05520@cmcee.creditmutuel.fr